



**Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires**  
**Observatoire Economique et Social des Pêches**  
**(OESP)**



# **Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie**

*année*  
**2024**





## Observatoire Economique et Social

Institué par le décret n° 192-2024 du 07 octobre 2024, fixant les attributions du Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires et l'organisation de l'administration centrale de son Département initialement créé par l'arrêté n° 839-2022 du 25 août 2022 annulant et remplaçant l'arrêté n° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale.

### Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

#### Président:

Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

#### Membres:

- Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- Directeur de la Pêche Haurutrière et Côtière;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques;
- Directeur de Valorisation et de la Promotion des Chaines de Valeur;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération et des Etudes;
- Représentant de l'IMROP;
- Représentant de l'ONISPA;
- Représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Représentant de l'Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique (ANSADE);
- Représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

### Equipe de travail

#### Coordination

- Mr. Abderrahmane Boujoumaa, *Secrétaire Permanent à rang de Conseiller Technique du Ministre*

#### Contributeurs

- Dr. Elimane Abou KANE, *expert économiste pêche*
- Dr. Deddah Ahmed Babou, *chercheur halieute & statisticien*
- Dr. Ahmedou Mohamed El Moustapha, *chercheur halieute*

#### Secrétariat

- Habi Aly Ba
- Mariem Vassala



# Table des matières

<b>Tableaux</b>	<b>4</b>
<b>Figures</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Potentiel, quota et niveau d'exploitation</b>	<b>8</b>
<b>I.1.1. Potentiel</b>	<b>8</b>
<b>I.2. Attribution et exploitation des quotas</b>	<b>9</b>
<b>I.2.1. Droits de concessions par pêche</b>	<b>9</b>
<b>I.2.2. Concessions par segment</b>	<b>10</b>
<b>I.3. Captures réalisées</b>	<b>12</b>
<b>I.3.1. Captures par segment</b>	<b>12</b>
<b>I.3.2. Composition des captures hauturières et côtières</b>	<b>13</b>
<b>I.3.3. Composition des captures artisanale et piroguière</b>	<b>13</b>
<b>II. Exportations des produits de pêche</b>	<b>16</b>
<b>II.1. Exportations en volume</b>	<b>16</b>
<b>II.1.1. Variations globales</b>	<b>16</b>
<b>II.1.2. Exportations des céphalopodes</b>	<b>17</b>
<b>II.1.3. Exportation des démersaux</b>	<b>18</b>
<b>II.1.4. Exportations de Farine et d'Huile de poisson</b>	<b>19</b>
<b>II.1.5. Exportations des Congelés</b>	<b>20</b>
<b>II.1.6. Exportations des Pélagiques</b>	<b>21</b>
<b>II.1.7. Exportations d'autres pêcheries</b>	<b>22</b>
<b>II.2. Exportations en valeur</b>	<b>23</b>
<b>II.2.1. Valeurs globales</b>	<b>23</b>
<b>II.2.2. Valeur des Exportations des céphalopodes</b>	<b>23</b>
<b>II.2.3. Valeur des exportations des démersaux</b>	<b>24</b>
<b>II.2.4. Valeur des exportations de la farine et de l'huile de poissons</b>	<b>25</b>
<b>II.2.5. Valeur des exportations du congelé</b>	<b>26</b>
<b>II.2.6. Valeur des exportations des pélagiques</b>	<b>27</b>
<b>II.2.7. Valeur des exportations des Autres produits</b>	<b>28</b>
<b>Cadre Politique et Institutionnel: Feuille de route pour la relance du secteur des pêches - 2024</b>	<b>30</b>
<b>Organigramme du Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires</b>	<b>31</b>
<b>Reconstitution rétrospective et analyse comparative du PIB de la pêche en Mauritanie</b>	<b>33</b>
<b>Définitions</b>	<b>36</b>
<b>Pêche Continentale et Pisciculture en Mauritanie</b>	<b>38</b>
<b>Aperçu Général des Infrastructures Maritimes et Portuaires</b>	<b>40</b>
<b>Acronymes</b>	<b>42</b>

# Tableaux

Page

Tableau 1: Potentiel permmissible 2024 par pêcheurie	8
Tableau 2: Situation d'exploitation du TAC par pêcheurie au 31 décembre 2024	9
Tableau 3. Nombre de concessions par pêcheurie du régime national	9
Tableau 3.1. Concessions par pêcheurie 2016 - 2024	9
Tableau 3.2. Concessions par famille 2016 - 2024	10
Tableau 4. Nombre de concessions par segment et pêcheuries pour le régime national	10
Tableau 5. Captures totales annuelles par segment (T)	12
Tableau 6 : Composition spécifique de capture en 2024	12
Tableau 7 : Pourcentage (%) de la Pêche Artisanale des capture en 2024	12
Tableau 8 : Contributions par pêcheurie hauturière et côtière	13
Tableau 9 : Contribution des produits exportés au volume total	16
Tableau 10: Contribution des marchés aux volumes exportés	17
Tableau 11: Contribution au volume des exportations par pays	18
Tableau 12: Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux	19
Tableau 13: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine et d'huile de poisson	20
Tableau 14: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la rubrique «Divers-Congelé»	21
Tableau 15: Contribution par pays aux volumes d'exportations	22
Tableau 16: Contribution des produits exportés à la valeur totale	23
Tableau 17: Contributions aux exportations par grande destination 2024	23
Tableau 18: Contributions aux valeurs des exportations par pays	24
Tableau 19: Contribution par pays à la valeur totale des démersaux	25
Tableau 20: Contribution par pays à la valeur des exportations de la farine et d'huile de poisson	26
Tableau 21: Contribution des pays à la valeur des exportations du « Divers-Congelé »	27
Tableau 22: Contribution des pays à la valeur des exportations des Pélagiques	28

# Figures

Page

Figure 1 : répartition de potentiel par pêche	8
Figure 2: Evolution du nombre concessions Pêche (2016 -24)	9
Figure 3: Concessions par pêche (2016 -2024)	10
Figure 4: évolution du nombre de concessions de la pêche artisanale	11
Figure 5: évolution du nombre de concessions de la pêche côtière	11
Figure 6: évolution du nombre de concessions de la pêche hauturière	11
Figure 7: Captures totales par segment de pêche (2015 – 2024)	12
Figure 8: Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2024	13
Figure 9: Composition des captures côtière et piroguière en 2024	13
Figure 10: Evolution des volumes des exportations par pêche	16
Figure 11: Volumes mensuels exportés par type de produit	17
Figure 12: Volumes des exportations des céphalopodes par marché de destination	17
Figure 13: Volumes mensuels des exportations par principales destination	18
Figure 14: Volume des exportations des démersaux par continent	18
Figure 15: Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination	19
Figure 16: Volumes mensuels des exportations par grandes destinations	19
Figure 17: Volumes des exportations mensuelles de farine et d'huile de poisson par pays	20
Figure 18: Volumes des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marché	20
Figure 19: Volumes des exportations par principaux pays de destination	21
Figure 20: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent	21
Figure 21: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays	21
Figure 22: : Exportations produit destination des volumes d'exportation	22
Figure 23: Valeur des exportations par type de produit	23
Figure 24: Valeur des exportations mensuelles par grande destination	23
Figure 25: Valeur des exportations par principaux pays	24
Figure 26: Valeur des exportations mensuelles par continent	24
Figure 27: Valeurs mensuelles des exportations des démersaux par pays	25
Figure 28: Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson	25
Figure 29: Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson par pays	26
Figure 30: Valeurs mensuelles des exportations du congelé par continent	26
Figure 31: Valeurs des exportations mensuelles du congelé par destination	27
Figure 32: Valeurs des exportations des pélagiques	27
Figure 33: Valeurs des exportations pélagiques par destination	28
Figure 34: Valeurs des exportations des autres produits par produit	28

# Introduction

Au cours du premier mandat du Président de la République, le secteur des pêches et de l'économie maritime a fait l'objet de trois visions stratégiques : (i) Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et Intégré des Pêches Maritimes 2020-2024, (ii) Lettre de Politique et de Planification (L2P) du secteur des pêches et de l'économie maritime 2022-2024 et (iii) la Feuille de Route pour la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime pour l'année 2024.

En ce début du deuxième mandat du Président de la République, la décision de rattacher l'ensemble des activités de l'économie maritime au même département ministériel traduit une vision, à la fois clairvoyante et pragmatique. Elle permettra sans doute, d'assurer une évolution harmonieuse du secteur et d'en maximiser sa contribution au développement socio-économique du pays.

Cette vision met en avant la volonté de promouvoir une économie maritime fondée sur une exploitation durable et ambitieuse des ressources et des espaces marins, en minimisant les impacts environnementaux et en maximisant les bénéfices sociaux et économiques.

Ainsi, le présent plan d'actions a été élaboré sur la base des engagements du Président dans son Programme «Mon Ambition Pour la Patrie (MAPP)» et tenant compte des missions du Département dans sa nouvelle configuration «MPIMP» mais aussi des actions des stratégies précédentes en instance de mise en œuvre en court et moyen termes.

En termes de champ d'action, la mission du Département englobe trois volets principaux :

- La pêche, avec ses deux dimensions maritime et continentale ;
- Les infrastructures maritimes et portuaires ;
- L'environnement marin et côtier.

## PECHE

L'objectif politico-stratégique du pays est d'ériger le secteur de la pêche en un moteur d'émergence et un vecteur de croissance durable. Il s'agit de garantir une exploitation durable et optimale du patrimoine halieutique national, tout en assurant son intégration accrue à l'économie nationale. Cet objectif global se décline en une série d'objectifs spécifiques qui sont notamment :

- 1) Assurer une exploitation rationnelle respectant les recommandations de la recherche relatives aux mesures de préservation et conservation de la ressource et du milieu ;
- 2) Renforcer la transparence et l'équité en matière d'accès à la ressource et améliorer le système de suivi des captures ;
- 3) Développer et soutenir les mesures de domestication de la production et de la promotion de la transformation ;
- 4) Soutenir les efforts de modernisation et de diversification des outils de production ;
- 5) Améliorer la politique de commercialisation pour accroître la rentabilité économique du produit mauritanien et en renforcer sa compétitivité ;
- 6) Promouvoir les mécanismes de financement du secteur, en vue de renforcer son rôle en matière de création d'emplois et de richesse ;
- 7) Développer la pêche et la pisciculture continentales pour jouer un rôle plus marqué dans la sécurité alimentaire nationale et la création d'emplois.

## INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES

En s'inscrivant dans l'objectif national de mettre en place un réseau intégré multimodal de transport et impulser une dynamique de développement des infrastructures maritimes indispensables pour le développement de la pêche et la croissance des activités productives en général, mettre en place un réseau intégré multimodal de transport et impulser une dynamique de développement des infrastructures maritimes indispensables pour le développement de la pêche et la croissance des activités productives en général, le Département envisage de :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des infrastructures portuaires, permettant, d'une part d'améliorer la connectivité à l'échelle régionale et mondiale afin de réduire les coûts d'approvisionnement du pays, de développer et diversifier les échanges extérieurs et, d'autre part de soutenir la croissance des secteurs productifs (pêche, agriculture, mines, pétrole, gaz, etc.) ;
- 2) Aménager un réseau d'infrastructures de déparquement le long du littoral pour soutenir et développer les activités de la pêche artisanale et côtière.

## ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER

La durabilité des ressources halieutiques exige une protection rigoureuse de l'environnement marin et côtier. A cet effet, la protection de l'environnement constitue un objectif majeur du Département qui vise à développer des approches efficaces pour préserver la biodiversité et lutter contre la pollution. Il découle de ces approches de :

- 1) Mettre en œuvre la convention MARPOL et ses annexes et s'assurer de la conformité des activités maritimes aux dispositions de la réglementation ;
- 2) Contribuer à la mise à jour du plan national POLMAR et participer avec les parties prenantes aux exercices de sa mise en œuvre, afin de faire face efficacement aux incidents de pollution marine et de réduire leur impact sur l'environnement côtier et marin ;
- 3) Encadrer et superviser la lutte contre la pollution du milieu marin et côtier.

Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

## Première partie: Pêche Maritime

# Première partie



## I.1. Potentiel, quota et niveau d'exploitation

### I.1.1. Potentiel

Le système de gestion des ressources halieutiques s'appuie sur les plans d'aménagement des pêcheries, afin de limiter la quantité des stocks halieutiques qui peuvent être capturés pendant une période donnée.

Le Total Admissible des Captures (TAC) est fixé pour les différentes pêcheries par le Ministre chargé de la Pêche.

A cet effet, deux régimes d'exploitation ont été initiés : (i) le régime national et (ii) le régime étranger. L'entrée dans la pêche est conditionnée par la détention d'un quota attribué dans le cadre d'une concession de droit d'usage attribué à des personnes physiques ou morale et ce sur la base d'un cahier de charge. L'accès aux ressources pour le régime étranger se fait dans le cadre des accords ou conventions libres avec des Etats tiers ou des entités privées.

En 2024, le potentiel halieutique admissible de la Mauritanie est estimé à un Million Cinq Mille Trois Cent Quatre Vingt Cinq (1.005.385) tonnes réparties en onze (11) pêcheries.

Un trio de principales pêcheries domine

largement avec environ 79% des TAC. Il s'agit des petits pélagiques 1.353.000 tonnes (72%), des poissons démersaux et benthiques 87.000 tonnes (5%) et le poulpe 32.700 tonnes (1,7%). Les autres pêcheries sont constituées des Thons, des Merlus, des Crevettes, des Calamars, de la Seiche, des Crabes et des Langoustes roses représentent

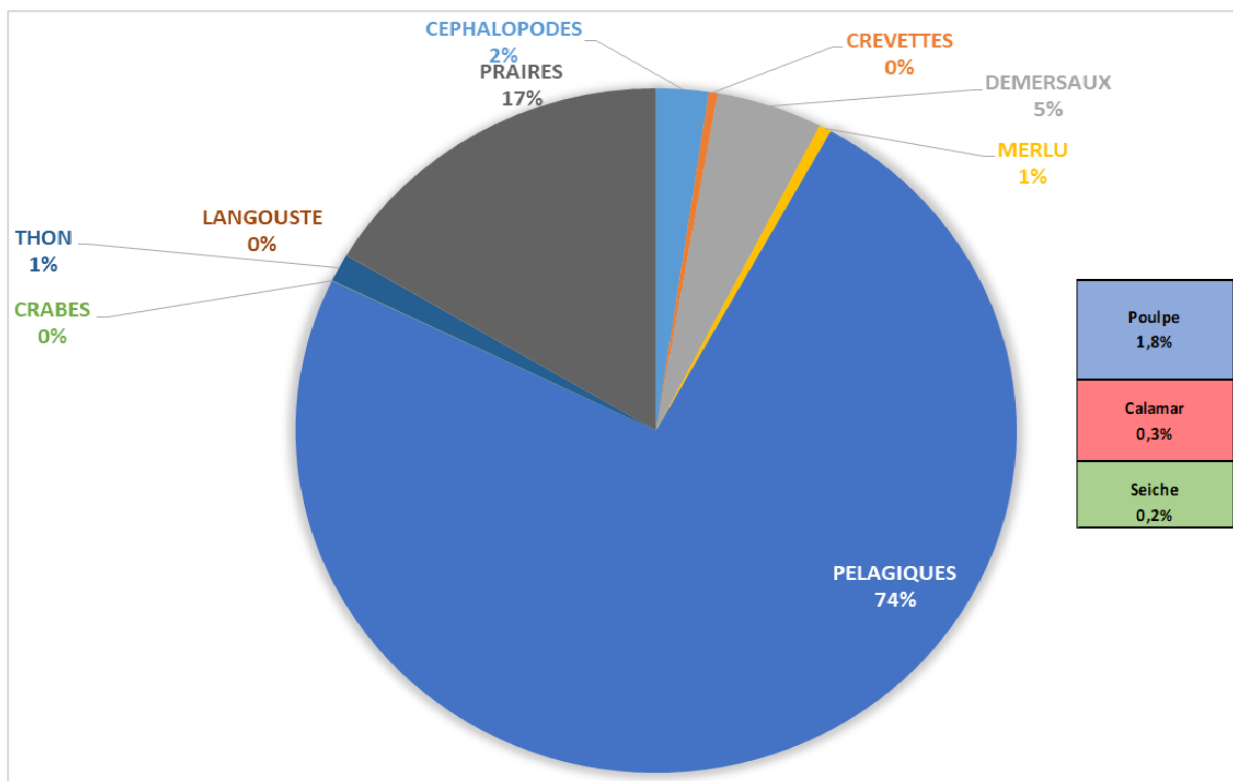
ensemble moins de 3% soit 52000 tonnes environ (Tableau 1 - Figure 1).

L'exploitation des TACs est assujettie au droit d'accès à la ressource qui comporte un droit d'accès direct, un droit forfaitaire et une taxe à l'exploitation qui prend en compte la valeur de la production.

**Tableau 1. Potentiel permissible par pêcherie en 2024**

		Qté (T)
CEPHALOPODES	Poulpe	32 700
	Calamar	6000
	Seiche	4000
CREVETTES		7200
DEMERSAUX		87 000
MERLU		10093
PELAGIQUES		1 353 000
CRABES		400
THON		24 000
LANGOUSTE ROSE		240
PRAIRES		350 000
<b>Total (tonnes)</b>		<b>1 874633</b>

Source : DARH - IMROP



0%: arrondi de 0,0xx

**Figure 1 : répartition de potentiel par pêcherie**

## I.2. Attribution et exploitation des quotas

Le niveau global de l'exploitation des quotas en 2024, a été de 66% marquant ainsi une augmentation importante de 10% par rapport à 2023. Cette augmentation pourrait être expliquée par les mesures prises en 2023 notamment la limitation des nombres de marrées (sortie en mer) et le plafond de 200 tonnes par marrée.

Par rapport au Taux Admissible de Captures (TAC) par pêcherie, on constate que les petits pélagiques qui constituent 88% de la production totale, n'ont été exploités qu'aux environs de 56%

soit environ 763.272 tonnes. Les céphalopodes qui représentent 4% du TAC ont été exploités à 106% soit 45117

tonnes. Par contre, la pêcherie de langouste a largement dépassé son quota de 124%. (Tableau 2).

Tableau 2: Situation d'exploitation du TAC par pêcherie au 31 décembre 2024

	TAC 2023	CAPTURES	% EXPLOIATION
<b>CEPHALOPODES</b>	<b>42 700</b>	<b>45 118</b>	<b>106%</b>
<b>CREVETTES</b>	<b>7 200</b>	<b>4 268</b>	<b>58%</b>
<b>DEMERSAUX</b>	<b>87 000</b>	<b>74 952</b>	<b>86%</b>
<b>MERLU</b>	<b>10 093</b>	<b>6 060</b>	<b>60%</b>
<b>PELAGIQUES</b>	<b>1 353 000</b>	<b>874 539</b>	<b>56%</b>
<b>CRABES</b>	<b>400</b>	<b>110</b>	<b>28%</b>
<b>THON</b>	<b>24 000</b>		<b>0%</b>
<b>LANGOUSTE</b>	<b>240</b>	<b>348</b>	<b>124%</b>
<b>Total en tonnes</b>	<b>1 524 633</b>	<b>1 005 385</b>	<b>66%</b>

(\*) Pêcherie de praire (TAC : 350000T) non exploité ; Exploitation de thon (TAC : 24000) non disponible

### I.2.1. Droits de concessions par pêcherie

Un total de 20.053 concessions de pêche a été octroyé en 2024 par le département contre 17.325 concessions en 2023 soit une augmentation de 13,6% (Tableau 3). Les concessions démersales dominant largement par 8080 concessions suivies par les

céphalopodes 7482 concessions et les pélagiques par 4377 concessions. Les autres pêcheries telles que la langouste rose, mollusques et crevettes représentent ensemble moins de 1% (Tableau 3.1, figure 2).

Tableau 3. Nombre de concessions par pêcherie du régime national

Type de Concession	2024			
	PA	PC	PH	Total
Pélagique	4224	128	25	4377
Thonière		0	1	1
Céphalopode	7405	14	63	7482
Crevettes			2	2
Merlu		0	4	4
Poissons démersaux	7981	19	80	8080
Langouste rose	75	28	1	104
Crabes profonds			3	3
Autres mollusques				0
Praires				
	<b>19 685</b>	<b>189</b>	<b>179</b>	<b>20 053</b>

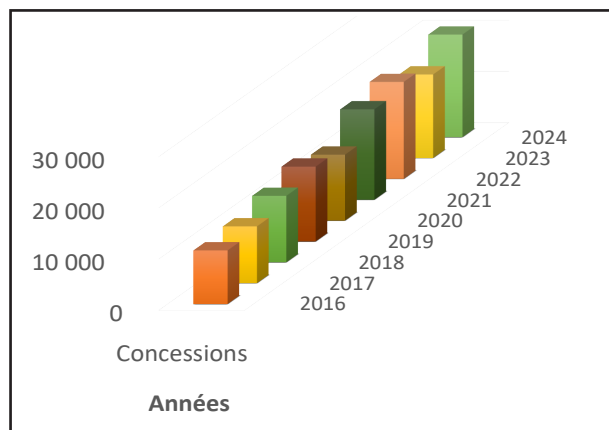


Figure 2: Evolution du nombre concessions Pêcherie (2016 -24)

Tableau 3.1. Concessions par pêcherie 2016 - 2024

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pélagiques	1 717	2 134	3 900	3 255	3 536	4 071	4 232	3 755	4 377
Céphalopodes	4 972	5 557	6 489	6 676	4 975	6 790	7 200	6 234	7 482
Démersaux	3 559	3 197	2 511	4 541	4 317	6 712	7 450	6 280	8 080
Crevettes				1	1	4	4	4	2
Langouste rose/Crustacés				53	45	87	59	46	104
Mollusques				86	0	0			
Autres				14	9	9	6	6	0
<b>Total</b>	<b>10 484</b>	<b>11 105</b>	<b>12 998</b>	<b>14 626</b>	<b>12 883</b>	<b>17 673</b>	<b>18 951</b>	<b>16 325</b>	<b>20 053</b>

Les séries historiques du nombre total de concessions au cours des dernières années ont montré une augmentation régulière sauf en 2023. En 2024, le nombre total des concessions a augmenté de 23% par rapport à 2023. Cette augmentation a été remarqué sur les trois principales pêcheries : Démersaux : 29%, Céphalopodes : 20% et Pélagique : 17% (Figure 3).

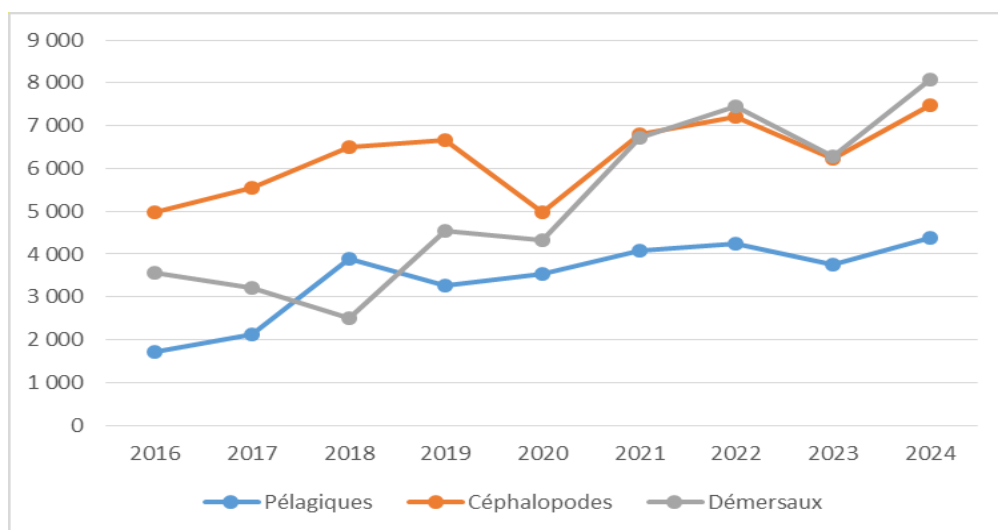


Figure 3: Concessions par pêcherie (2016 -2024)

Tableau 3.2. Concessions par famille 2016 - 2024

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Pélagiques</b>	1 717	2 134	3 900	3 255	3 536	4 071	4 232	3 755	4 377
<b>Céphalopodes</b>	4 972	5 557	6 489	6 676	4 975	6 790	7 200	6 234	7 482
<b>Démersaux</b>	3 559	3 197	2 511	4 541	4 317	6 712	7 450	6 280	8 080

## I.2.2 Concessions par segment

### I.2.2.1 Segment artisanal

Pour l'année 2024, les concessions octroyées ont été dominées largement par le segment artisanal à hauteur de 98,16%. Comme en 2023, les concessions démersaux ont occupé la 1ère place en 2024 avec 8080 concessions suivies des céphalopodes avec 7482 concessions et des petits pélagiques avec 4377 concessions. Les concessions des autres pêcheries ont connu un augmentation en 2024 atteignant ainsi restées 114 concessions. (Tableau 4). La tendance à l'augmentation pour les pélagiques et démersaux est constaté depuis 2017, au moment où le nombre des concessions céphalopodes reste stable (figure 4).

### I.2.2.2. Segment côtier

Les concessions de la pêche côtière ont connu une augmentation de 24%, passant de 152 en 2023 à 189 en 2024. Cette augmentation avait touché principalement les pélagiques. Le nombre de concessions de céphalopodes reste au même niveau par rapport aux années précédentes. Pour les autres pêcheries (crustacés, mollusques), on constate une forte fluctuation dans leur concession d'une année à l'autre (Tableau 4), (Figure 5).

### I.2.2.3. Segment hauturier

Les concessions attribuées à la pêche hauturière ont chuté en 2024 par rapport à 2023 en passant de 195 à 179, soit une légère diminution de l'ordre de 11%. Cette régression a touché essentiellement les pélagique et les démersaux. Les céphalopodes et les autres pêcheries ont resté stables (Tableau 4). (Figure 6).

Tableau 4. Nombre de concessions par segment et pêcheries pour le régime national

	Segment	Pélagique	Céphalopode	Démersaux	Autres	Total	Total général
2017	PA	1 941	5 499	3 120	188	10 748	11 105
	PC	192	13	40	20	265	
	PH	1	45	37	9	92	
2018	PA	3 836	6 419	2 438	43	12 736	12 998
	PC	63	15	30	37	145	
	PH	1	55	43	18	117	
2019	PA	3 100	6 583	4 492	0	14 175	14 625
	PC	154	15	30	95	294	
	PH	1	78	63	14	156	
2020	PA	3 385	4 881	4 210	36	12 512	12 883
	PC	150	16	32	9	207	
	PH	1	78	75	10	164	
2021	PA	3 909	6 696	6 586	31	17 222	17 673
	PC	161	16	40	56	273	
	PH	1	78	86	13	178	
2022	PA	4 137	7 106	7 343	38	18 624	18 952
	PC	94	16	23	21	154	
	PH	1	78	84	11	174	
2023	PA	3 628	6 156	6 172	21	15 977	16 325
	PC	95	15	19	24	153	
	PH	32	63	89	11	195	
2024	PA	4 224	7 405	7 981	75	19 685	20 053
	PC	128	14	19	28	189	
	PH	25	63	80	11	179	

Source : DARE - PA : Pêche Artisanale - PC : Pêche Côtière - PH : Pêche Hauturière

**Concessions segment artisanal par pêcherie**

	Pélagique	Céphalopode	Démersaux	Autres
2017	1 941	5 499	3 120	188
2018	3 836	6 419	2 438	43
2019	3 100	6 583	4 492	0
2020	3 385	4 881	4 210	36
2021	3 909	6 696	6 586	31
2022	4 137	7 106	7 343	38
2023	3 628	6 156	6 172	21
2024	4224	7405	7981	75

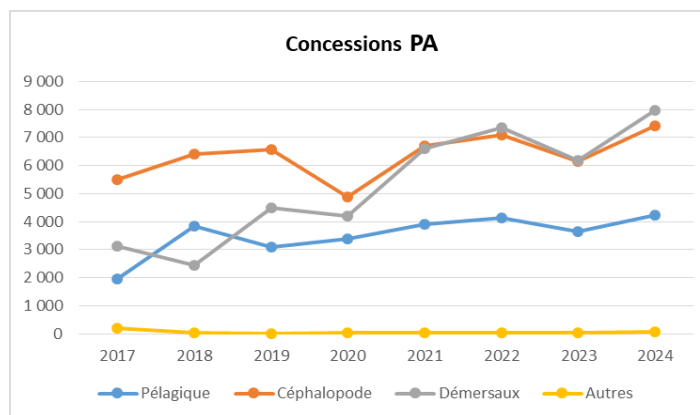


Figure 4: évolution du nombre de concessions de la pêche artisanale

**Concessions segment côtier par pêcherie**

	Pélagique	Céphalopode	Démersaux	Autres
2017	192	13	40	20
2018	63	15	30	37
2019	154	15	30	95
2020	150	16	32	9
2021	161	16	40	56
2022	94	16	23	21
2023	95	15	19	24
2024	128	14	19	28

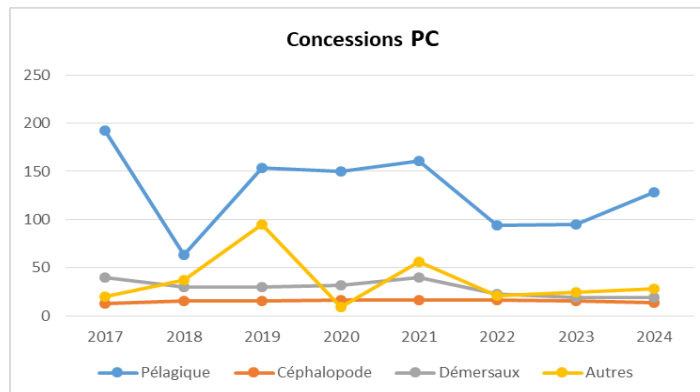


Figure 5: évolution du nombre de concessions de la pêche côtière

**Concessions segment hauturier par pêcherie**

	Pélagique	Céphalopode	Démersaux	Autres
2017	1	45	37	9
2018	1	55	43	18
2019	1	78	63	14
2020	1	78	75	10
2021	1	78	86	13
2022	1	78	84	11
2023	32	63	89	11
2024	25	63	80	11

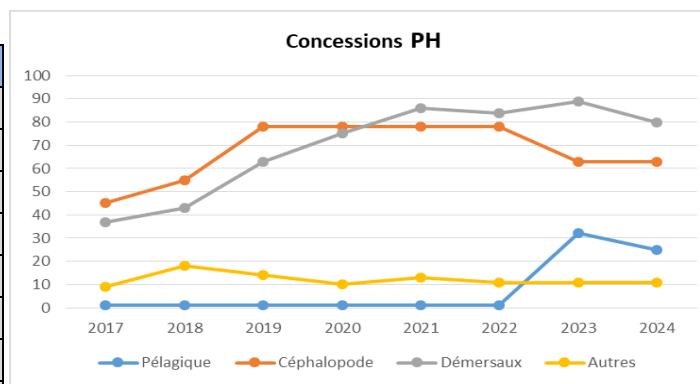
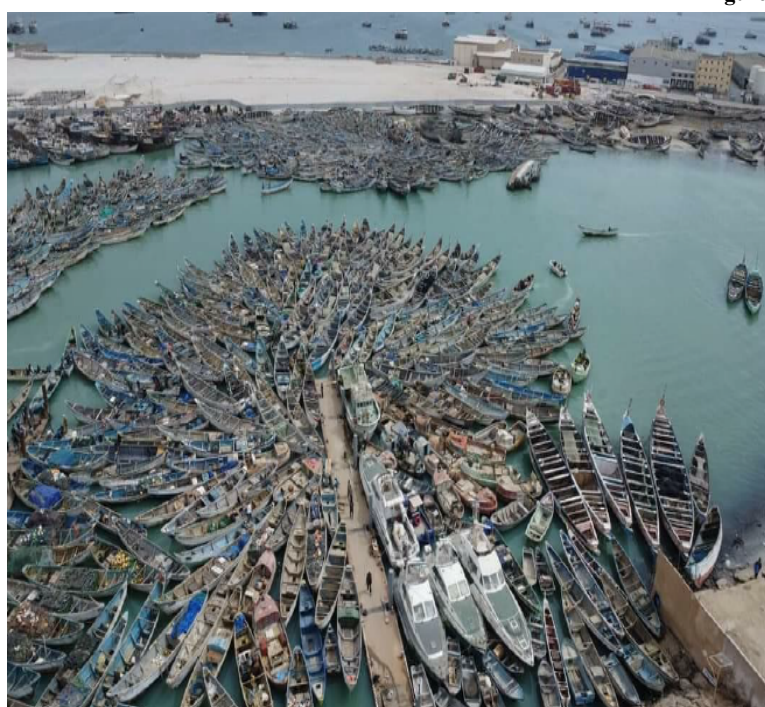


Figure 6: évolution du nombre de concessions de la pêche hauturière



## I.3 Captures réalisées

En 2024, la capture totale enregistrée est de 1 005 385 tonnes, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à 2023 (Figure 7). Cette augmentation a touché principalement les captures hauturières des pélagiques notamment du régime étranger. Cependant, les captures artisanales et piroguières sont restées peu variables (Tableau 5, Figure 7).

### I.3.1. Captures par segment

Pour les deux segments hauturier et artisanal, on constate une tendance opposée de la capture entre 2017 et 2024. Au cours de cette période, si la capture hauturière augmente, la capture artisanale piroguière diminue en même temps et vis-versa ce qui pourrait être expliqué par l'exploitation d'un seul stock de petits pélagiques par les deux segments (Figure 7).

Spécifiquement, le segment artisanal et piroguier a ciblé fortement les céphalopodes en 2024 jusqu'à 25% par rapport à l'année 2023 et partage aussi la pêcherie des démersaux avec les autres segments. Par contre, les quantités de petits pélagiques ont été capturées à hauteur de 86,9% du total des captures (Tableau 6).

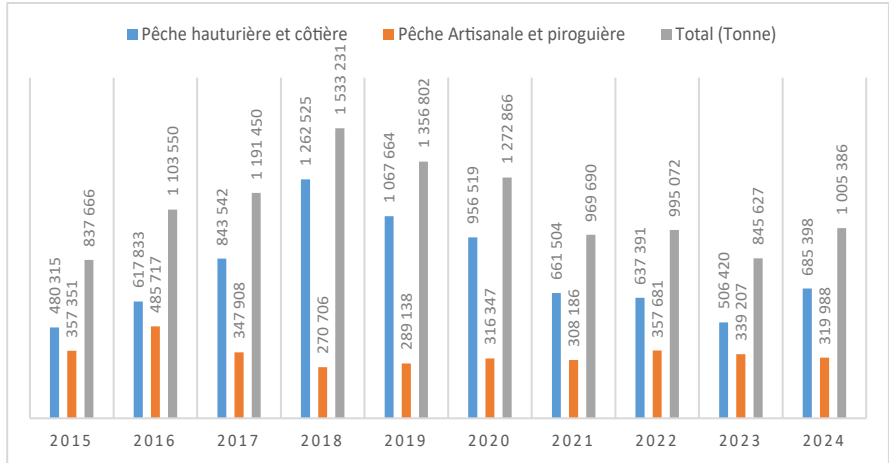


Figure 7: Captures totales par segment de pêche (2015 – 2023)

Tableau 5. Captures totales annuelles par segment (T)

	Pêche hauturière et côtière	Pêche Artisanale et piroguière	Total (Tonnes)	% PA et Pirogue
2015	480 315	357 351	837 666	43%
2016	617 833	485 717	1 103 550	44%
2017	843 542	347 908	1 191 450	29%
2018	1 262 525	270 706	1 533 231	18%
2019	1 067 664	289 138	1 356 802	21%
2020	956 519	316 347	1 272 866	25%
2021	661 504	308 186	969 690	32%
2022	637 391	357 681	995 072	36%
2023	506 420	339 207	845 627	40%
2024	685 398	319 988	1 005 385	32%

Source : DARH, GCM, IMROP, Douane

Tableau 6 : Composition spécifique de capture en 2024

	Segment	Pêcherie 2024				Total
		Céphalopode	Démersaux	Pélagique	Crustacés	
Régime National	Pêche Artisanale	29 921	53 072	236 792	203	319 988
	Pêche Côtière	185	1 519	27 768	357	29 819
	Pêche Hauturière	14 850	15 422	215 784	465	246 521
	<b>TOTAL</b>	<b>44 956</b>	<b>70 013</b>	<b>480 344</b>	<b>1 025</b>	<b>596 328</b>
Régime Etranger	Pêche Hauturière	162	10 571	394 275	4 040	409 048
	<b>TOTAL</b>	<b>45 118</b>	<b>80 584</b>	<b>874 619</b>	<b>5 065</b>	<b>1 005 385</b>
		<b>4,49%</b>	<b>8,02%</b>	<b>86,99%</b>	<b>0,50%</b>	

Tableau 7 : Pourcentage (%) de la Pêche Artisanale des capture en 2024

2024	Pêches hauturière et Côtière	Pêches artisanale et piroguière	Total général (tonne)	% Pêche artisanale et piroguière
Démersaux	27 512	53 072	80 584	66%
Céphalopodes	15 197	29 921	45 118	66%
Crustacés	4 862	203	5 065	4%
Pélagiques	637 827	236 792	874 619	27%
<b>Total (tonne)</b>	<b>685 398</b>	<b>319 988</b>	<b>1 005 385</b>	<b>32%</b>

Source : DARH, IMROP

Rapport de la Commission d'évaluation des captures

### 1.3.2. Composition des captures hauturières et côtières

Les captures du segment hauturier et côtier plus de (685 mille T) sont naturellement dominées par les petits pélagiques très abondant dans la ZEE mauritanienne qui ont contribué à hauteur de 93% (637 827 tonnes) en 2024 dans les captures totales enregistrées de ce segment. Les espèces démersales en deuxième position d'importance avec 4% (27 512 tonnes) suivi par les céphalopodes par 2% (15 197 tonnes). Les crustacés qui sont la cible des bateaux étrangers en dernière position par moins de 1% (4 862 tonnes). (Tableau 7).

Les séries temporelles des captures de petits pélagiques hauturières et côtières ont montré une légère variation moyenne en haut et bas de 2017 à 2022 puis une chute 2023 et une reprise en 2024. Pour les démersaux, on constate régression de 2017 à 2019 avant de rester constant de 2020 à 2024. Au contraire, les céphalopodes capturés quasi-exclusivement par des nationaux ont baissé davantage en 2021 après une tendance à la hausse, ce qui pourrait être expliqué par la diminution de leur abondance en 2021. Ils ont repris l'augmentation en 2022 et 2023 avant de chuter en 2024. Les crustacés sont en stabilité régulière dans la série actuelle avec une croissance remarquée de 2021 à 2024 (Tableau 8).

Comme d'habitude, le rythme de capture saisonnière en 2024 a été caractérisé par une hausse après les arrêts biologiques pour toutes les pêcheries sauf les pélagiques qui baissent progressivement dans les mois qui suivent. Cependant, après l'arrêt printanier 2024 ont été très faibles surtout pour les céphalopodes ce qui peut être expliqué toujours

par leur faible abondance en particulier dans la zone côtière.

On constate que les captures pélagiques augmentent régulièrement au début et en fin d'année avec deux minimums au mois de mai et novembre ce qui coïncide ainsi avec la période de haute abondance des sardinelles et chinchards dans la zone mauritanienne. Les démersaux et les crustacés ont suivi également la même tendance au cours de 2024 avec une bonne capture de janvier à avril et de juin à octobre, influencé surtout par l'effet de l'arrêt biologique qui avait immobilisé les bateaux similaires avec les céphalopodiers. (Figure 9).

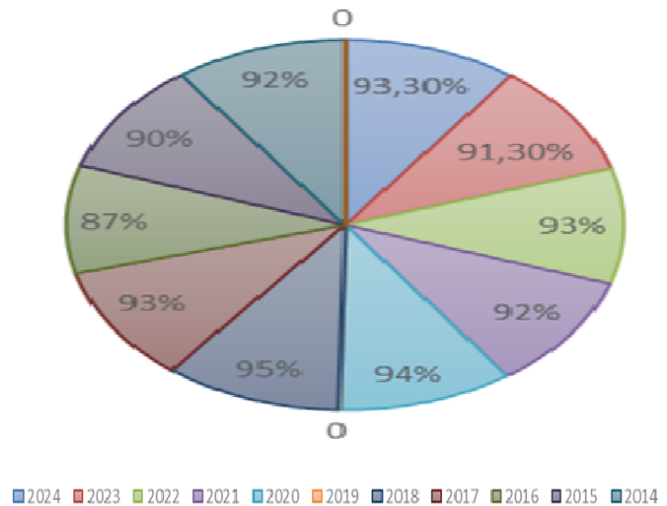


Figure 8: Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2024

Tableau 8: Contributions par pêcherie hauturière et côtière

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Pélagiques</b>	87%	93%	95%	94.5%	94%	92%	93%	91,3%	93,3%
<b>Démersaux</b>	10.9%	5.3%	3.4%	3.4%	4%	5%	5%	5,4%	4%
<b>Céphalopodes</b>	2.2%	1.9%	1.4%	1.9%	1.8%	1.5%	2%	2,6%	2%
<b>Crustacés</b>	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.3%	0.5%	0,7%	0,7%

### 1.3.3. Composition des captures artisanale et piroguière

Jusqu'à présent les captures de la pêche artisanale et piroguière hors l'accord avec le Sénégal, sont principalement débarquées à Nouadhibou, Nouakchott et Tanit.

Pour le segment artisanal qui utilise des engins passifs (pots, filets, ...), les statistiques de capture réalisées en 2024 montrent que les céphalopodes ont augmenté par rapport aux démersaux ce qui marque une régression de ces derniers par rapport à 2023. Les petits pélagiques occupent la troisième place.

En ce qui concerne la pêche côtière piroguière utilisant la senne tournante, les petits pélagiques dominent largement avec plus de 91% suivis par les poissons démersaux 5.4% puis les céphalopodes avec une quantité négligeable et un taux minim. (Figure 9)

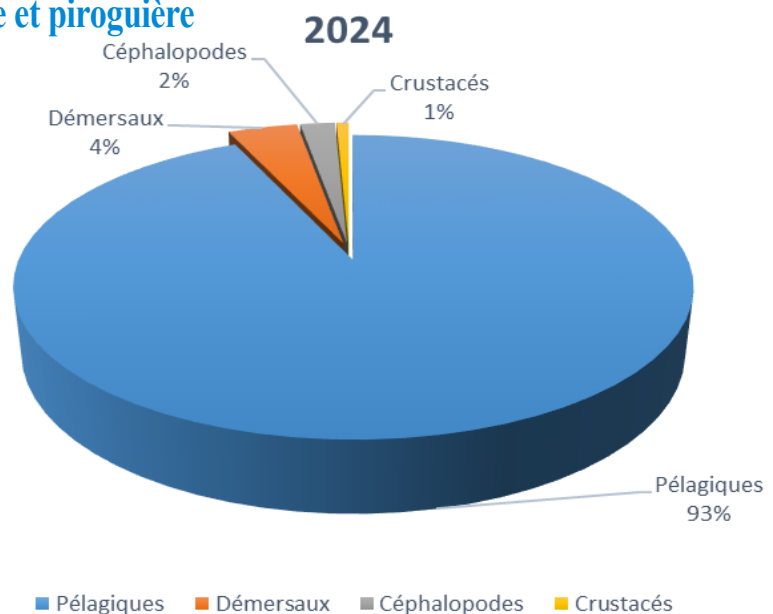


Figure 9: Composition des captures côtière et piroguière en 2024

### Production de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capture halieutiques (Tonne)</b>	1 272 866	1 010 001	1 007 462	845 000	1 005 385




































# المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد

## Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des pêches



### أهم الأنواع البحرية في المياه الموريتانية

#### Les principales espèces marines de la ZEE mauritanienne

					
<i>Octopus vulgaris</i> AR: الأخطبوط FR: Poulpe EN: Common octopus SP: Pulpo común Nom SMCP: Poulpe / Tako	<i>Sepia officinalis</i> AR: صبيدج شائع FR: Seiche commune EN: Common cuttlefish SP: Sepia común Nom SMCP: Mongo/Choco	<i>Loligo vulgaris</i> AR: حبار شائع FR: Calmar EN: European squid SP: Calamar común Nom SMCP: Calamar	<i>Palinurus mauritanicus</i> AR: جراد البحر الوردي FR: Langouste rose EN: Pink spiny lobster SP: Langosta mora Nom SMCP: Langosta	<i>Penaeus notialis</i> AR: الجمبري الوردي الشائطي FR: Crevette rose du Sud EN: Southern pink shrimp SP: Camarón rosado sureño Nom SMCP: Langostino	<i>Parapenaeus longirostris</i> AR: جمبري الإصعاق الوردي FR: Crevette rose du large EN: Deep-water rose shrimp SP: Gamba de altura Nom SMCP: Gamba
					
<i>Pagrus auriga</i> AR: القجاج المخطط FR: Pagre rayé EN: Redbanded seabream SP: Pargo sémola Nom SMCP: Rokera	<i>Epinephelus aeneus</i> AR: هامور أبيض FR: Mérou blanc EN: White grouper SP: Cherna de ley Nom SMCP: Cherne	<i>Argyrosomus regius</i> AR: سمكة الكوربين FR: Maigre commun EN: Meagre SP: Corvina Nom SMCP: Corvina	<i>Pagrus caeruleostictus</i> AR: القجاج المنقط FR: Pagre à points bleus EN: Bluespotted seabream; SP: Hurta (= Zapata) Nom SMCP: Pagre	<i>Dentex canariensis</i> AR: المسنن الكناري FR: Denté à tache rouge EN: Canary dentex SP: Chacarona de Canarias Nom SMCP: Dentex	<i>Plectorhynchus mediterraneus</i> AR: مرجان المتوسط FR: Diagramme gris EN: Rubberlip grunt SP: Burro chiclero Nom SMCP: Burro
					
<i>Merluccius senegalensis</i> AR: نازلي FR: Merlu du Sénégal EN: Senegalese hake SP: Merluza del Senegal Nom SMCP: Merluza	<i>Lophius budegassa</i> AR: أبو شص أسود البطن FR: Baudroie rousse EN: Blackbellied angler SP: Rape negro Nom SMCP: Lotte	<i>Zeus faber</i> AR: الضوري المذهب FR: Saint Pierre EN: John dory SP: Paz de San Pedro Nom SMCP: Gallo	<i>Solea senegalensis</i> AR: سمكة موسى FR: Sole du Sénégal EN: Senegalese sole SP: Lenguado senegalés Nom SMCP: Rubios	<i>Dicentrarchus punctatus</i> AR: القروس المبقع FR: Bar tacheté EN: Spotted seabass SP: Baila Nom SMCP: Baila	<i>Schedophilus ovalis</i> AR: سمك أسود امبراطوري FR: Rouffe impériale EN: Imperial blackfish SP: Rufo imperial Nom SMCP:
					
<i>Sardina pilchardus</i> AR: ساردين شائع FR: Sardine commune EN: European pilchard SP: Sardina europea Nom SMCP: Sardine	<i>Sardinella aurita</i> AR: ساردين مبروم FR: Sardinelle ronde EN: Round sardinella SP: Alacha Nom SMCP: Sardinella	<i>Sardinella maderensis</i> AR: ساردين عريض FR: Sardinelle plate EN: Madeiran sardinella SP: Machuelo Nom SMCP:	<i>Scomber colias</i> AR: اسقمري الأطلسي FR: Maquereau espagnol EN: Chub mackerel SP: Estornino Nom SMCP: Mackerel	<i>Engraulis encrasicolus</i> AR: أنشوجة FR: Anchois EN: European anchovy SP: Boquerón Nom SMCP: Anchova	<i>Ethmalosa fimbriata</i> AR: البونغا FR: Ethmalose d'Afrique EN: Bonga shad SP: Sábalo africano Nom SMCP: Obo
					
<i>Trachurus trecae</i> AR: شاقورة FR: Chinchard du Cunène EN: Cunene horse mackerel SP: Jurel de Cunene Nom SMCP: Chinchard noir	<i>Trachurus trachurus</i> AR: شاقورة أوربية FR: Chinchard d'Europe EN: Atlantic horse mackerel SP: Jurel Nom SMCP: Chinchard/Jurel	<i>Trichiurus lepturus</i> AR: سيف FR: Poisson-sabre commun EN: Largehead hairtail SP: Pez sable Nom SMCP: Saber	<i>Mugil cephalus</i> AR: بوري كبير الرأس FR: Mulet à grosse tête EN: Flathead grey mullet SP: Pardete Nom SMCP: Huevas	<i>Katsuwonus pelamis</i> AR: التونة الوثائية FR: Listao EN: Skipjack tuna SP: Listado Nom SMCP: Bonite vr	<i>Sarda sarda</i> AR: غزال FR: Bonite à dos rayé EN: Atlantic bonito SP: Bonito del Atlántico Nom SMCP: Bonite
					
<i>Dasyatis pastinaca</i> AR: راية لاسعة شائعة FR: Raie-papillon épineuse EN: Spiny butterfly ray SP: Raya látigo común Nom SMCP:	<i>Raja undulata</i> AR: راية موجية FR: Raie brunette EN: Undulate ray SP: Raya mosaica Nom SMCP: Raya	<i>Mustelus mustelus</i> AR: كلب البحر الأملس FR: Missole lisse EN: Spottail mantis squillid SP: Musola Nom SMCP: Tollo	<i>Cymbium cymbium</i> AR: قوقعة حلزونية FR: Volute trompe de cochon EN: Pig's snout volute SP: Voluta trompa de cerdo Nom SMCP: Cymbium	<i>Venus rosalina</i> AR: المحار FR: Fausse praire EN: Warty venus SP: Escupiña rosada Nom SMCP:	<i>Chaceon maritae</i> AR: سلطعون غرب إفريقي FR: Géryon ouest-africain EN: West African geryon SP: Gerión de Guinea Nom SMCP:

# Deuxième partie Exportations



## II. Exportations des produits de pêche

### II.1. Exportations en volume

#### II.1.1. Variations globales

##### II.1.1.1. Evolution annuelle

En 2024, les exportations en volume ont enregistré une augmentation d'environ 21% par rapport à 2023 passant d'environ 614 mille tonnes à environ 746 mille tonnes. Les produits de pêche exportés en 2024 sont dominés par les pélagiques à hauteur de 47% contre 63% en 2023 soit environ 350 mille tonnes. La rubrique « Divers-congele », constitue environ 36%

du volume total exporté en 2024. Le volume des « Divers-Congelés » en 2024 est d'environ 267 mille tonnes. Les produits de farine et huile de poisson ont cependant représentés 9% du volume total exporté soit un volume équivalent à 65 000 tonnes. Concernant les céphalopodes, le volume total exporté a connu une

augmentation de 17% comparé à 2023, il est passé de près de 39000 tonnes en 2023 à 45600 tonnes en 2024. Les exportations en volume des poissons démersaux ont connu une régression d'environ 5%. Les autres produits (Crevettes, Langouste, SSF, Conserve, autres) ont contribué au volume total exporté à hauteur de 1.64%.

Tableau 9: Contribution des produits exportés au volume total

	CEPH	CONGELES	DEM	FARINE	HUILES	PEL	Autre
2016	4.7%	54.9%	0.6%	10.0%	2.7%	20.1%	7.0%
2017	6.8%	50.3%	0.7%	16.9%	4.6%	18.4%	2.3%
2018	4.3%	68.1%	0.5%	14.3%	4.5%	6.0%	2.3%
2019	6.5%	72.9%	0.3%	11.3%	3.6%	2.8%	2.6%
2020	5.7%	66.1%	0.3%	16.9%	5.0%	4.3%	1.7%
2021	5.4%	22.4%	1.2%	15.1%	3.4%	47.5%	5.0%
2022	7%	12%	1%	14%	3%	57%	5%
2023	6.3%	10.1%	1%	11.7%	2.9%	63.5%	4.5%
2024	6.12%	35.75%	0.82%	7.94%	0.82%	46.90%	1.64%

Source : DARH - Douane

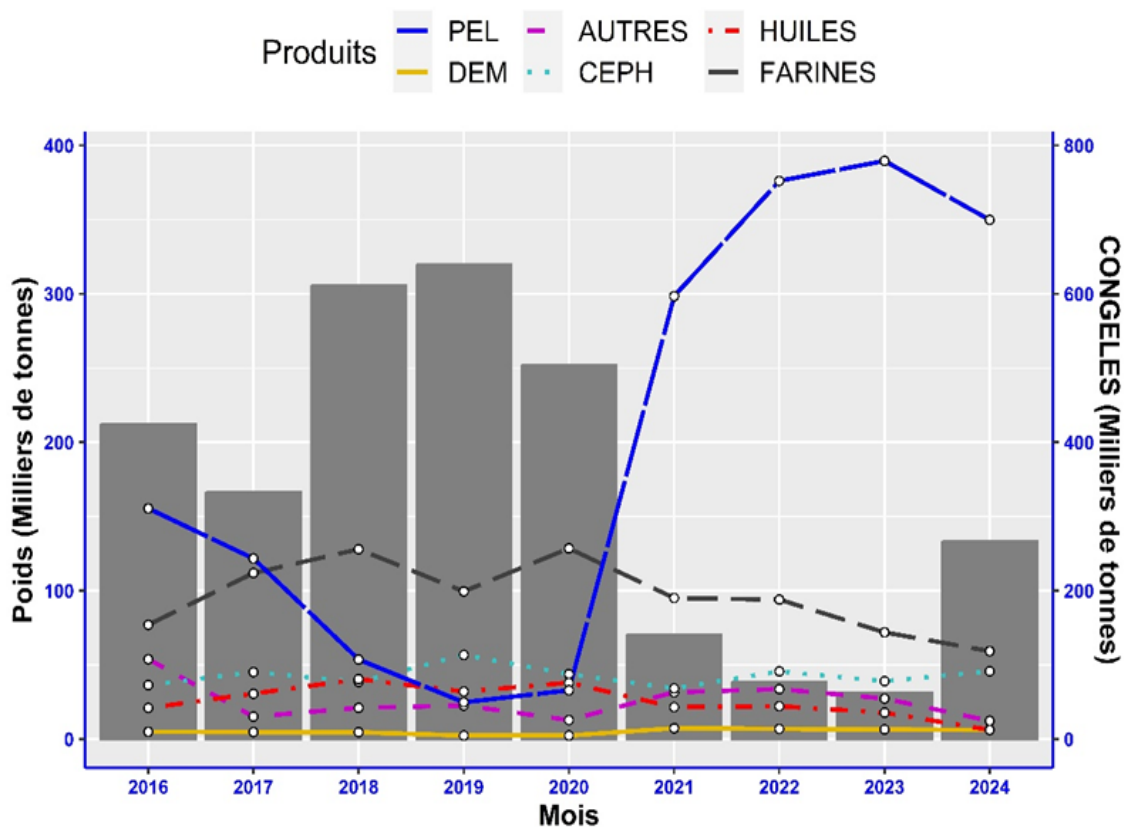


Figure 10: Evolution des volumes des exportations par pêcherie

### II.1.1.2. Volume des exportations par destination

La contribution du continent africain était de (77%) en 2024 et encore moins importante durant la période 2016-2023 (57%). Les continents asiatique et européen contribuent à des niveaux comparables d'environ 11% contre 15 et 13% respectivement en 2023. Les exportations vers

l'Amérique en 2024 sont très faibles. L'évolution mensuelle des exportations par type de produit montre une tendance relativement fluctuante avec une phase ascendante de janvier à mars pour les « Pélagiques », passant d'environ 40.000 tonnes à près de 22 000

tonnes au mois d'avril, suivi d'une hausse moins prononcée durant les mois de juin à août et de mai avant sa tendance de nouveau à la hausse durant les mois de mai à juillet avant de baisser en août et tendre à la hausse de nouveau (Figure 11). La tendance des exportations des « Divers-Congelés » est restée relativement stable avec une légère tendance à la hausse au deuxième semestre de l'année. Concernant la farine de poisson, une stabilité relative en dehors de la période août-octobre. La moyenne mensuelle des quantités exportées de farine de poisson est de 5000 tonnes. Concernant les céphalopodes, l'évolution mensuelle des exportations, est restée relativement stable avec un maximum observé en février de près de 6900 tonnes. En moyenne, 3900 tonnes de céphalopodes ont été exportées mensuellement en 2024.

Tableau 10: Contribution des marchés aux volumes exportés

	AFRIQUE	ASIE	EUROPE	AUTRE
%	77%	11%	11%	1%

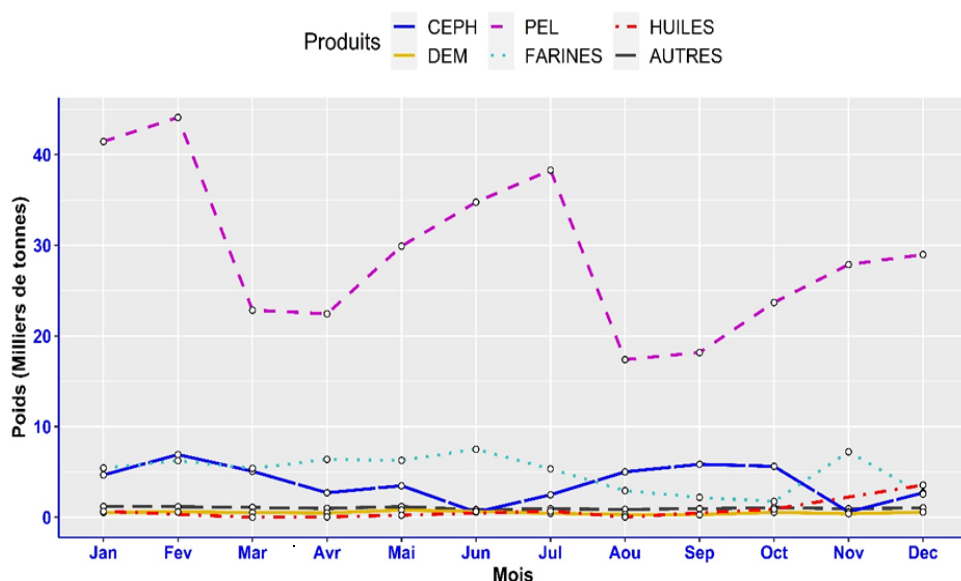


Figure 11: Volumes mensuels exportés par type de produit

## II.1.2. Exportations des céphalopodes

### II.1.2.1. Exportations mensuelles par continent

Un volume total de 45 677 tonnes a été exporté en 2024. Ce produit est exporté quasi exclusivement aux marchés européens et asiatiques. L'Europe constitue la principale destination de ce produit à hauteur de 72% du volume total, les quantités les plus importantes sont exportées en début d'année. La part de ce marché constituait 63.5% en 2023. Le continent asiatique a reçu en 2024 un taux de 27.5% du volume total contre 36% en 2023. Les marchés africains et américains absorbent tous les deux une part faible de l'ordre de 240 tonnes (< 0.5%).

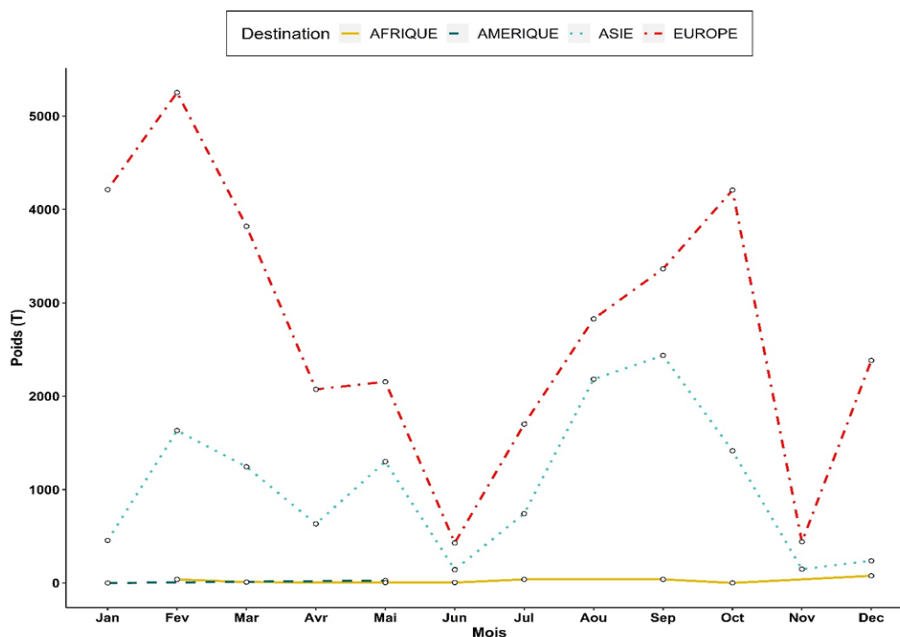


Figure 12: Volumes des exportations des céphalopodes par marché de destination

### II.1.2.2. Principaux pays de destination

Les produits de céphalopodes exportés en Europe sont destinés principalement à l'Espagne. La part des céphalopodes destinés à ce pays en 2024 représente près de 61% du volume total. Le Japon occupe la deuxième position à hauteur de 20% contre près de 25% en 2023. Ces deux pays totalisent 81% du volume de céphalopodes exportés en 2024.

Les autres principaux pays sont l'Italie (6%), la Corée du Sud (~5%), la Chine (3.2%), le Portugal (3.2%) et la Grèce (1.7%). D'autres pays ont totalisé 0.96% du volume total exporté.

La répartition mensuelle par pays montre que les exportations en Espagne sont relativement plus importantes en janvier et février tandis

que pour le Japon les exportations sont plutôt faibles d'avril à juillet et en novembre (Figure). Pour le Japon les exportations les plus importantes sont effectuées au mois d'août, septembre, octobre et février. Concernant les autres pays, les exportations sont plutôt faibles au deuxième et quatrième trimestre de l'année.

Tableau 11: Contribution au volume des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Italie	Corée du Sud	Chine	Portugal	Grèce	Autres
%	60.6%	19.8%	6%	4.5%	3.2%	3.2%	1.7%	0.96%

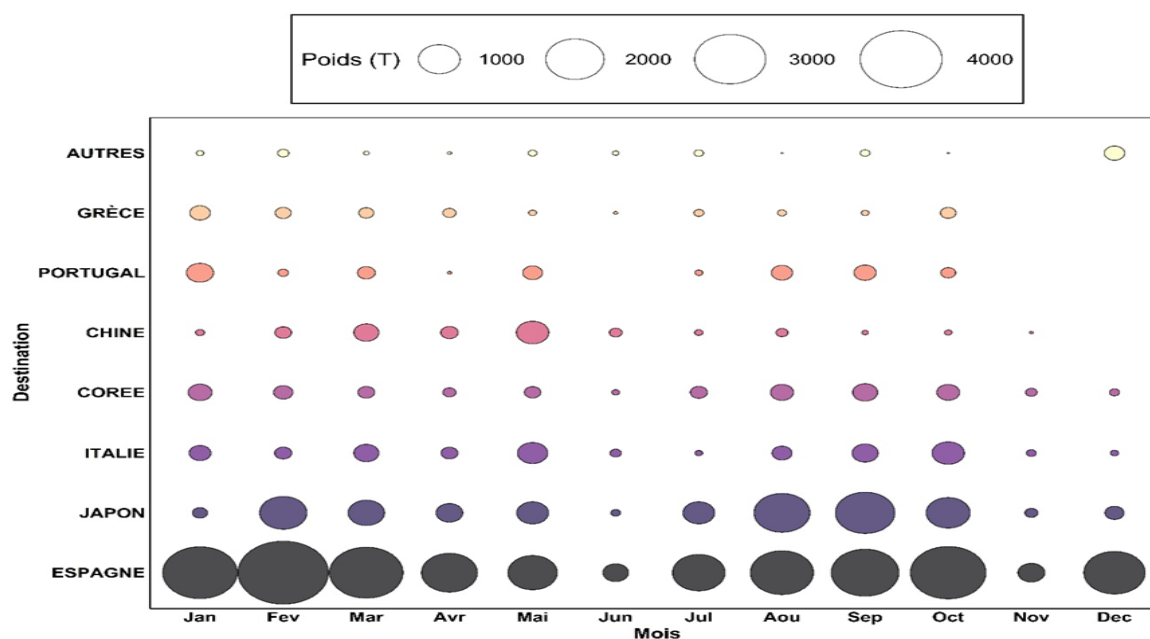


Figure 13: Volumes mensuels des exportations par principales destination

### II.1.3. Exportation des démersaux

#### II.1.3.1. Exportation mensuelle par continent

Au total 6143 tonnes d'espèces démersales ont été exportées en 2024 contre 6453 tonnes en 2023, ces produits sont majoritairement destinés vers le marché européen à hauteur de 90% du volume total. Les exportations mensuelles vers ce continent sont plus importantes au premier semestre de l'année et montre une tendance à la baisse à partir du mois de mai. Au deuxième semestre de l'année, les exportations de ce produit sont restées en dessous de 400 tonnes en moyenne mensuelle. Le marché africain a reçu environ 4% de ce produit soit l'équivalent de près de 240 tonnes au cours de l'année de 2024 après le marché asiatique autour de 5.7% soit environ 348 tonnes. La part du marché américain est très faible de l'ordre de 18 tonnes uniquement.



Figure 14: Volume des exportations des démersaux par continent

### II.1.3.2. Principaux pays de destination

En 2024, les principaux pays de destination des démersaux sont l'Espagne, le Portugal et le Maroc. Ces trois pays ont reçu environ 93% du volume total des exportations des espèces démersales (tableaux 12). L'Espagne domine largement à hauteur de 79% du volume total suivi, de loin, par le Portugal avec près de 10%. Le Maroc occupe la quatrième place après la Chine (4.6%) à hauteur de 2.3%. L'Italie occupe la 5ème position à hauteur de 1.2%. Treize autres pays dont la Corée du sud ont reçu près de 200 tonnes représentant 2.3% du volume total de ce produit.

Tableau 12: Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux

	Espagne	Portugal	Chine	Maroc	Italie	Corée du SUD	Autres
%	78.8%	9.8%	4.6%	2.3%	1.2%	0.9%	2.3%

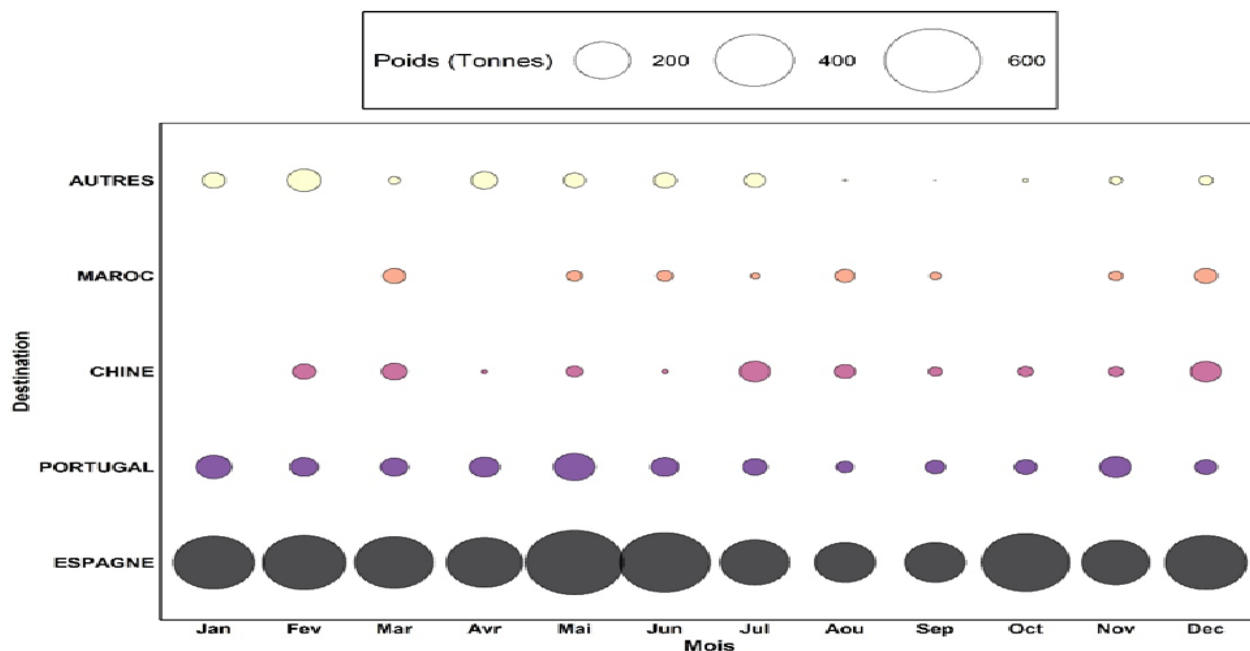


Figure 15: Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination

### II.1.4. Exportations de Farine et d'Huile de poisson

#### II.1.4.1. Exportation mensuelle par continent

Au total 65360 tonnes de farine et huile de poisson ont été exporté en 2024 (composé de 91% de farine de poisson et 9% d'huile de poisson). Près de 77% de ces produits de farine et d'huile de poisson sont exportés vers le marché asiatique. Le marché européen occupe la deuxième place à hauteur de 21%. La part des marchés africains et américains est très faible à hauteur de 1% environ. La moyenne mensuelle des quantités exportées est d'environ 5400 tonnes par mois. Les exportations vers le marché asiatiques sont deux fois plus importantes au premier semestre de l'année tandis que celles destinées au marché européen sont trois fois plus importantes au second semestre.

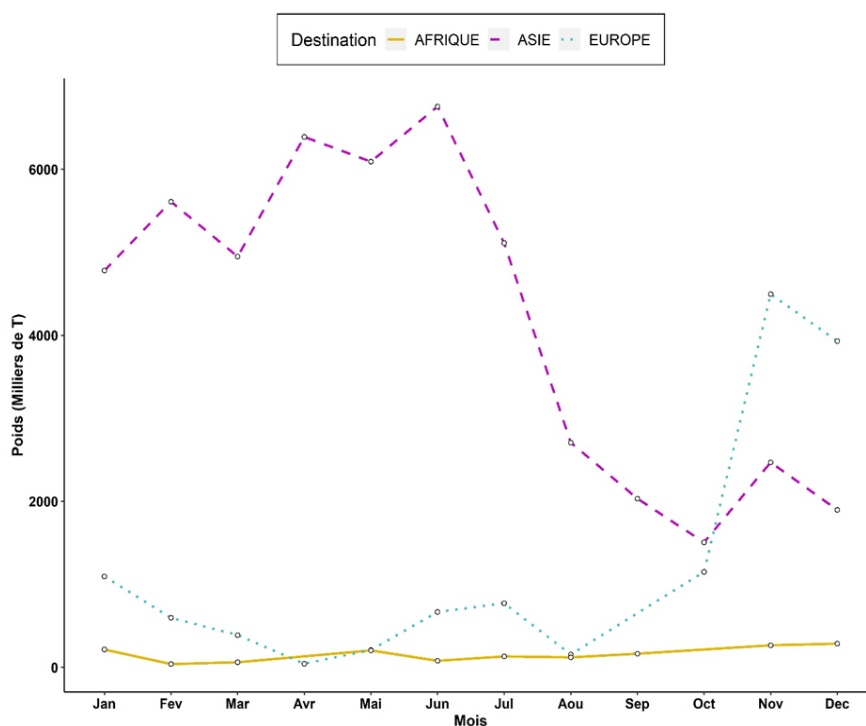


Figure 16: Volumes mensuels des exportations par grandes destinations

### II.1.4.2. Principaux pays de destination

En 2024, la Chine reste la principale débouchée des produits de pêche transformés en farines et huile de poisson en Mauritanie. Près 48 000 tonnes (68%) de ce produit ont été écoulé dans le marché Chinois. La Turquie occupe la deuxième position avec près 6 000 tonnes (9%). La France et l'Espagne ont reçu, respectivement, près de 6% et 3,4%.

Tableau 13: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine et d'huile de poisson

	Chine	Turquie	France	Espagne	Corée du sud	Autres
%	74%	9%	6%	3.4%	3%	4%

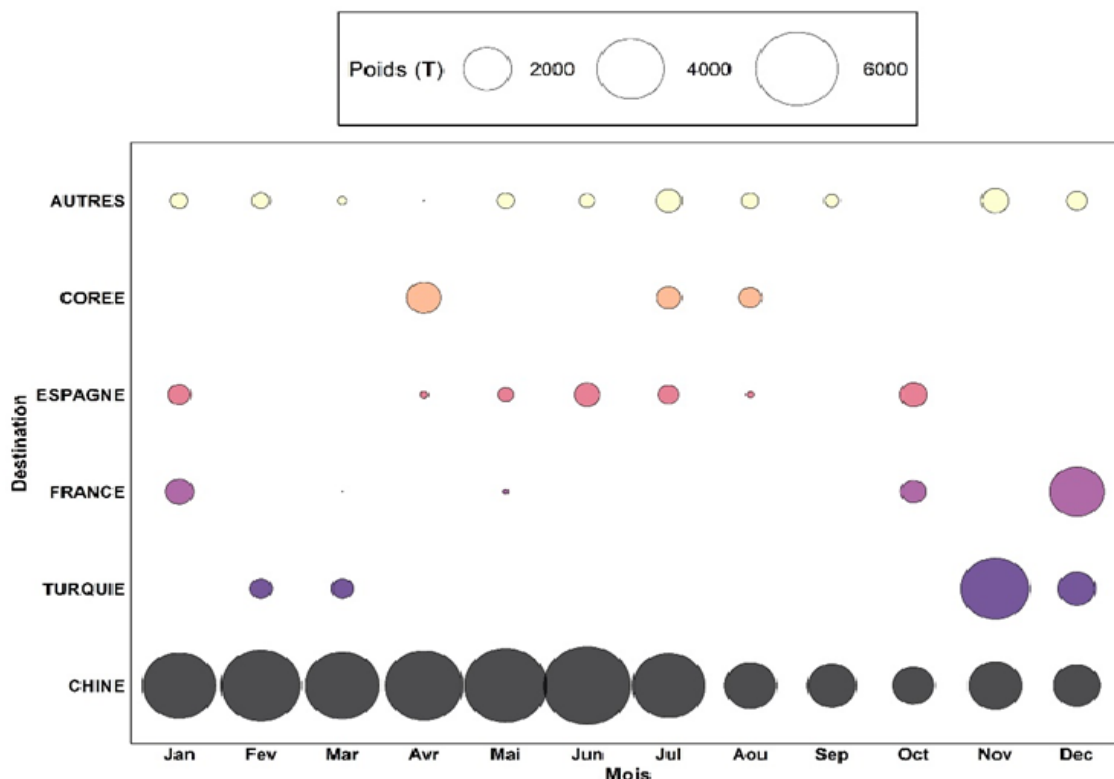


Figure 17: Volumes des exportations mensuelles de farine et d'huile de poisson par pays

### II.1.5. Exportations des Congelés

#### II.1.5.1. Exportation mensuelle par continent

En 2024, le volume des exportations de « Divers-Congelés » est de près 267 000 tonnes. Le continent africain absorbe à lui seul 90% de ce volume soit près de 240 mille tonnes, contre 7% pour la continent asiatique. Les pics des exportations ont lieu en octobre suivi de du mois d'août et de décembre. Près de 30% des exportations vers le continent européen ont lieu au mois d'octobre.

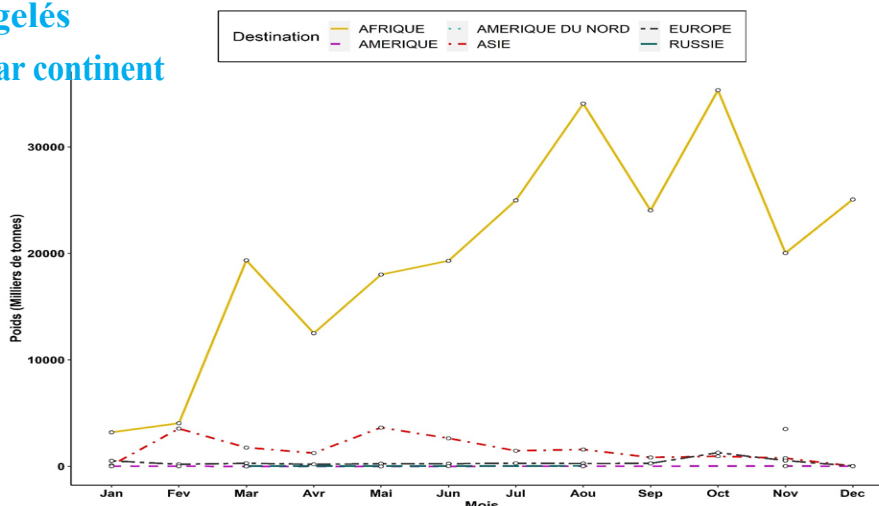


Figure 18: Volumes des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marché

#### II.1.5.2. Principaux pays de destination

En matière de pays de destination des produits de « divers congelés », une grande diversité dans les pays est observée, notamment au sein du continent africain. La Côte d'Ivoire était en 2024 la 1<sup>ère</sup> destination de près de 29% du volume total de ces produits « div-congelés ». Elle est suivie de près par le Congo à hauteur de 19.6%.

Le Bénin contribue à hauteur de 10% suivi par le Cameroun à hauteur de 9%. La Chine a reçu environ 6.5% du volume total devant la Libéria qui contribue à hauteur de 6%. D'autres pays dont le Mali (4%) ont totalisé environ 14 %.

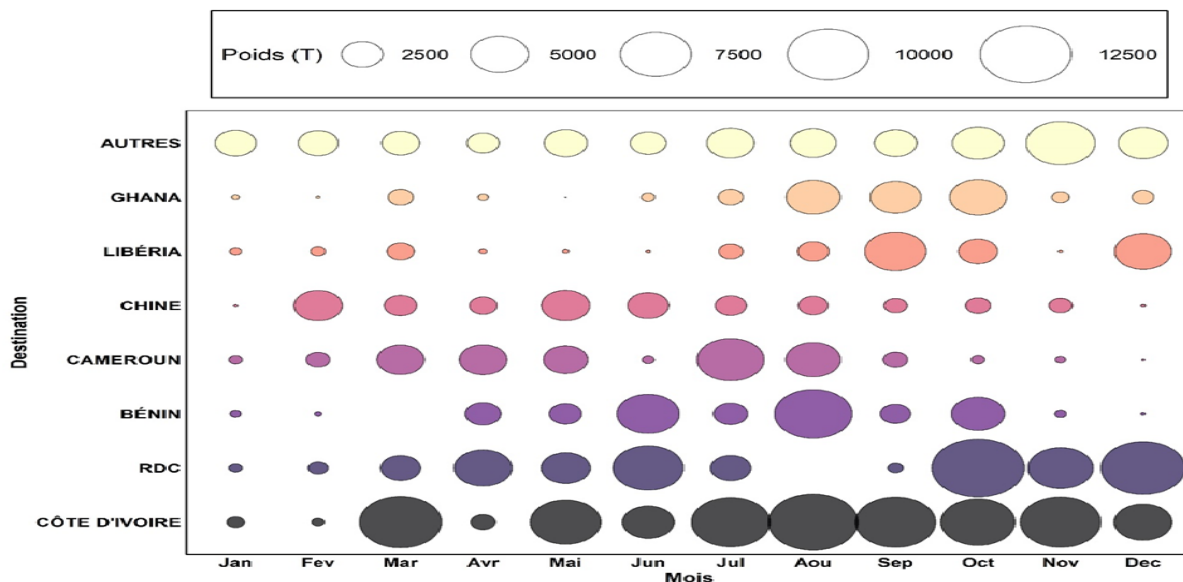


Figure 19: Volumes des exportations par principaux pays de destination

Tableau 14: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la rubrique «Divers-Congelé»

	Côte d'Ivoire	Congo	Bénin	Cameroun	Chine	Libéria	Ghana	Autre
%	29.14%	19.59%	9.76%	8.76%	6.47%	6.29%	6.13%	14%

## II.1.6. Exportations des Pélagiques

### II.1.6.1. Exportation mensuelle par continent

Près de 350 000 tonnes de pélagiques congelés ont été exportés en 2024. Le marché africain reste la destination principale de ce produit qui en a absorbé plus de 95% en 2024. En moyenne 29000 tonnes de ce produit ont été exporté par mois durant l'année 2024. Près de 56% de cette quantité a été exporté au premier semestre de l'année.

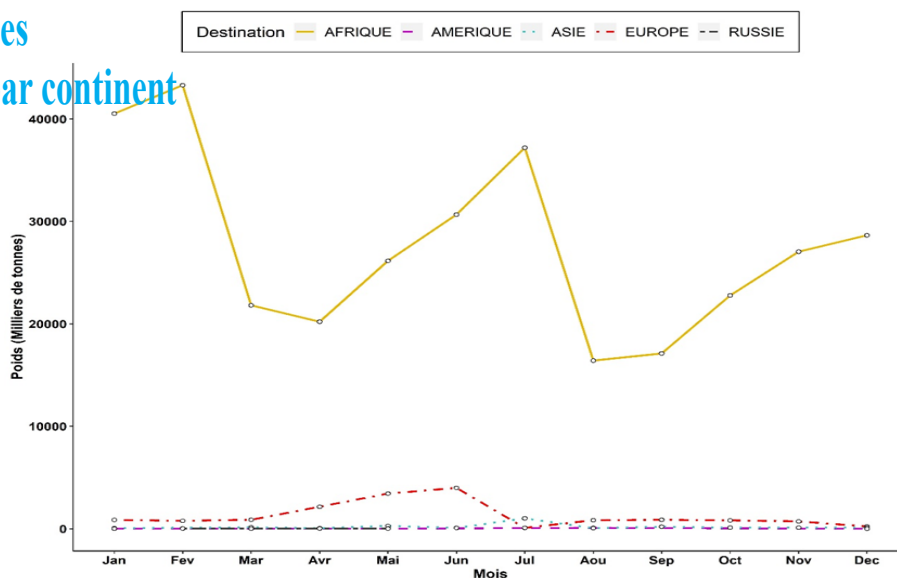


Figure 20: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent

### II.1.6.2. Principaux pays de destination

Sept pays du continent africain ont reçu près de 73% des exportations de ce produit en 2024. La Côte d'Ivoire domine à hauteur de 21% du volume total, elle est suivie par le Cameroun avec 11% de contribution avant la RDC qui contribue à hauteur de 10%. Le Mali a reçu 9% devant le Togo qui a reçu près de 8%. Le Ghana, 7% et le Benin contribuent à des niveaux comparables de près de 7%. D'autres pays principalement africains ont contribué à hauteur de 27% du volume exporté.

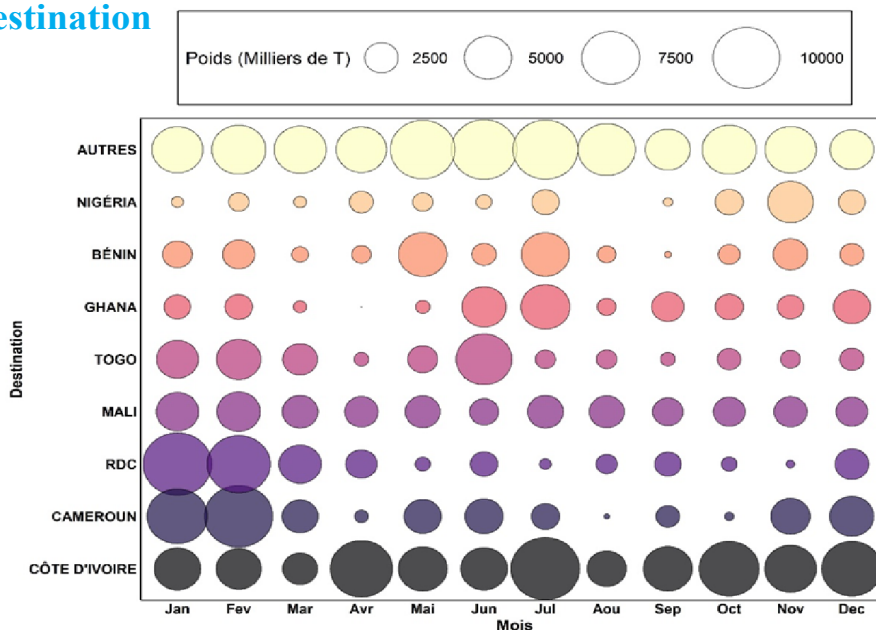


Figure 21: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays

Tableau 15: Contribution par pays aux volumes d'exportations

	Côte d'Ivoire	Cameroun	Congo	Mali	Togo	Ghana	Bénin	Autre
%	21%	11%	10%	9%	8%	7%	7%	27%

## II.1.7. Exportations d'autres pêcheries

### II.1.7.1. Ventilation des produits par destination

Le volume total exporté de la rubrique « Autres produits » est de 11900 tonnes, il représente 1,5% du volume total des exportations de 2024. Cette rubrique comprend des poissons frais à hauteur de 41% destinés essentiellement au marché européen (principalement Espagne et Portugal) et africain secondairement, les crevettes représentent environ 25% de cette rubrique, elles sont destinées quasi exclusivement au marché européen. Le salé-séché-fumé représente près de 23% destiné majoritairement au marché africain. Environ 420 tonnes de Langoustes représentant 3.5% de cette rubrique ont été exporté au marché européen.

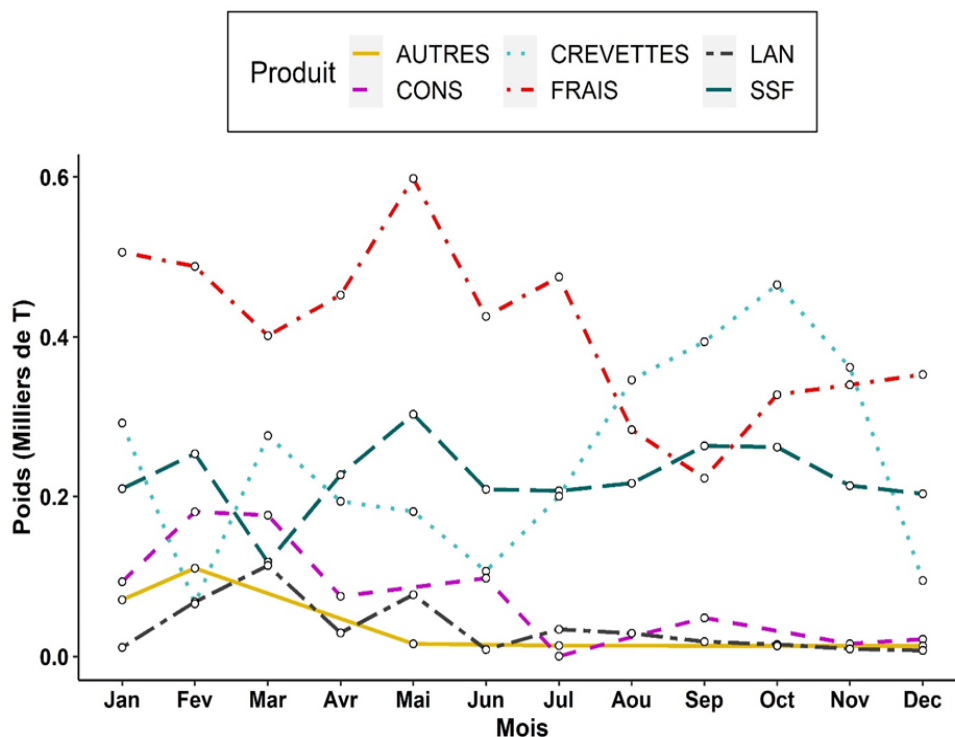


Figure 22: : Exportations produit destination des volumes d'exportation

### Exportations par trimestre

Les exportations des produits halieutiques réalisées en 2024 ont atteint environ 746.080 contre 614.067 tonnes<sup>4</sup> en 2023 pour une valeur respective de 41,34 milliards et 28,8 milliards MRU soit une augmentation de 21% en quantité et 44% en valeur.

En effet, les exportations au premier semestre de 2024 ont atteint 358 milles tonnes, correspondant à une valeur de plus de 21.6 milliards MRU, marquant une augmentation de 13% en volume et 49% en valeur, comparé au premier semestre de 2023.

Quant au deuxième semestre, la quantité des exportations a augmenté de 30% en volume et 38% en valeur.

Bulletin IMROP 2024

### Exportations par type de produit

L'analyse par type de produit des exportations réalisées en 2024 en comparaison avec l'année 2023, montre une diminution de tous les groupes de produits exceptés les céphalopodes et les crevettes produits à valeur marchande élevée.

Les exportations des céphalopodes ont enregistré une augmentation de 21% en volume et 41% en valeur. Pour les crevettes, les exportations ont augmenté de 40% en volume et 326% en valeur. Celles des langoustes ont régressé de 2% en volume et 12% en valeur et celles des démersaux de 5% en volume mais la valeur a connu une augmentation de 27%.

Le volume des exportations de la farine de poisson a enregistré une importante chute de 18% en 2024 comparé à son niveau de 2022 pour la même période.

Bulletin IMROP 2024

### Comparaison des exportations globales des produits de la pêche en 2023 et 2024

Périodes	2023		2024		Variation	
	Qté (T)	Valeur (MRU)	Qté (T)	Valeur (MRU)	Qté	Valeur
Janvier-Mars	153 758	8 486	181 003	11 469	18%	35%
Avril-Juin	162 633	6 059	177 338	10 165	9%	68%
Janvier-Juin	316 392	14 545	358 341	21 634	13%	49%
Juillet-Septembre	160 463	7 879	190 072	10 489	18%	33%
Octobre-Décembre	137 212	6 379	197 667	9 217	44%	44%
Juillet-décembre	297 675	14 258	387 739	19 706	30%	38%
Total	614 067	28 803	746 080	41 340	21%	44%

Bulletin IMROP 2024

## II.2. Exportations en valeur

### II.2.1. Valeurs globales

#### II.2.1.1 Evolution à l'échelle annuelle

En 2024, la valeur totale des produits de pêche exportés a atteint une somme de près de 41.34 milliards MRU, ce qui représente une augmentation de 43.5% par rapport à 2023.

Cette augmentation constatée concerne particulièrement les produits «Autres - congelés» dont la valeur a été multiplié par 4 suivis des «crevettes» qui ont connu une augmentation à hauteur de 326% par rapport à l'année 2023.

Les «Céphalopodes» en 1ère position en termes de valeur à hauteur de 41% de la valeur totale. La valeur de la farine à hauteur et d'huile de poisson ont connu une régression à un taux de 8,3%.

Tableau 16: Contribution des produits exportés à la valeur totale

	CEPH	CONGELES	CREVETTES	FARINE	FRAIS	HUILES	LAN	PEL	AUTRES
2021	43%	11%	2%	14%	2%	3%	1%	22%	2%
2022	49%	5%	2%	12%	1%	2%	0%	24%	3%
2023	44.1%	5.42%	0.78%	11.7%	0.89%	2.68%		28.3%	6.13%
2024	40.9%	20.0%	2.3%	7.5%	0.7%	0.8%	0.4%	25.4%	2%

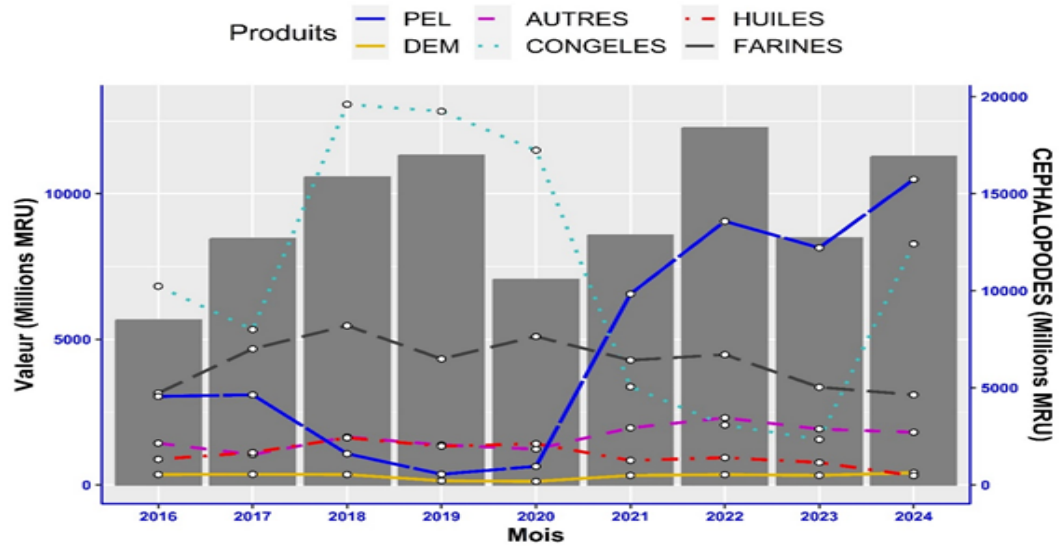


Figure 23: Valeur des exportations par type de produit

#### II.2.1.2 Valeur par grand marché

Le continent africain est devenu en 2024 le premier marché en termes de valeurs des produits exportés à hauteur de 40.85% de la valeur totale contre 32.5% en 2023. Il est suivi du continent européen à hauteur de 38.4% occupant ainsi la deuxième position. La valeur

des exportations vers l'Asie représente 20.6% de la valeur totale.

Tableau 17: Contributions aux exportations par grande destination 2024

	Afrique	Europe	Asie	Autres
%	40.85%	38.42%	20.56%	0.17%

## II.2.2. Valeurs des exportations des céphalopodes

### II.2.2.1. Exportations mensuelles par grande destination

La valeur totale des exportations des céphalopodes exportés en 2024 est d'environ 16.92 milliards MRU enregistrant ainsi une augmentation de près de 4.2 milliards MRU (~33%) par rapport à 2023. Les exportations vers le marché européen représentent 75% de cette valeur totale contre 24.5 % pour le marché asiatique. Près de 52% de la valeur totale des exportations vers le marché européen ont eu lieu au premier semestre de l'année contre 38 % pour les produits destinés au marché asiatique durant la même période.

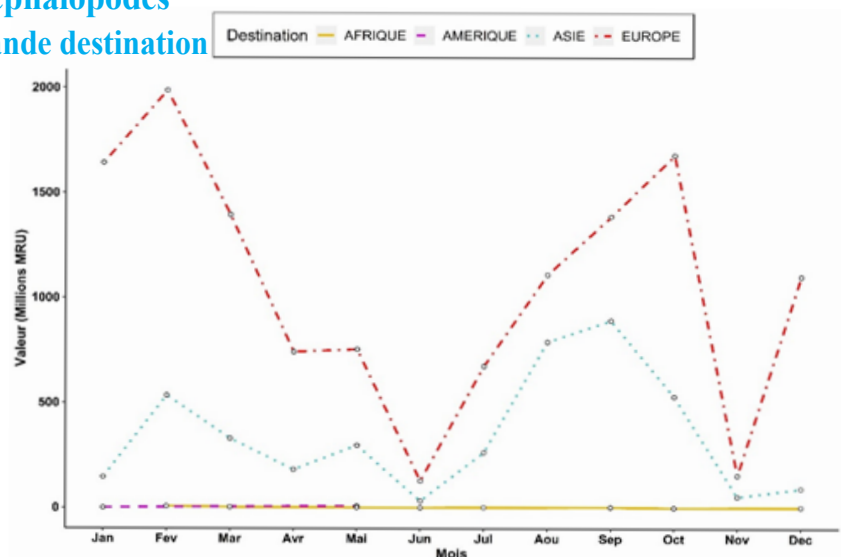


Figure 24: Valeur des exportations mensuelles par grande destination

### II.2.2.2. Principaux pays de destinations

L'Espagne et le Japon restent les deux premiers pays en termes de valeur générée par les exportations des céphalopodes, ils totalisent près de 82.8% de la valeur totale. Cette proportion est très proche de celle

constatée en 2023. L'Italie occupe la troisième position avec 5% de la valeur totale suivie de La Corée du sud (4.6%) et puis du Portugal (3.29%) et en suite la Chine (1.82%).

Tableau 18: Contributions aux valeurs des exportations par pays

Pays	ESPAGNE	JAPON	ITALIE	COREE	PORTUGAL	CHINE	Autres
%	61.37%	21.44%	5.05%	4.64%	3.29%	1.82%	0.75%

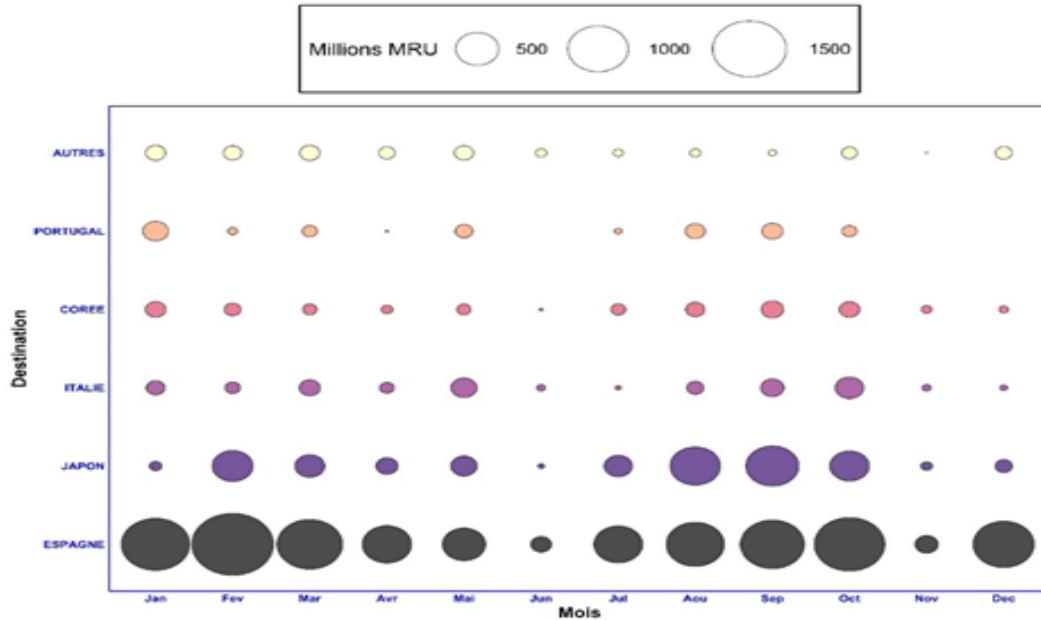


Figure 25: Valeur des exportations par principaux pays

### II.2.3. Valeur des exportations des démersaux

#### II.2.3.1. Exportations mensuelles par continent

La valeur totale des exportations de démersaux en 2024 est de près 417 millions MRU, ce qui représente une augmentation de 27% par rapport à 2023. La tendance saisonnière montre une ascendance au premier semestre de l'année avec un pic enregistré au mois de mai d'une valeur qui avoisine 97 millions MRU. Environ 87% de la valeur totale de ce produit est générée des exportations vers le continent européen suivi de l'Asie à hauteur de 9% environs. La valeur des exportations en Afrique représente 4%.

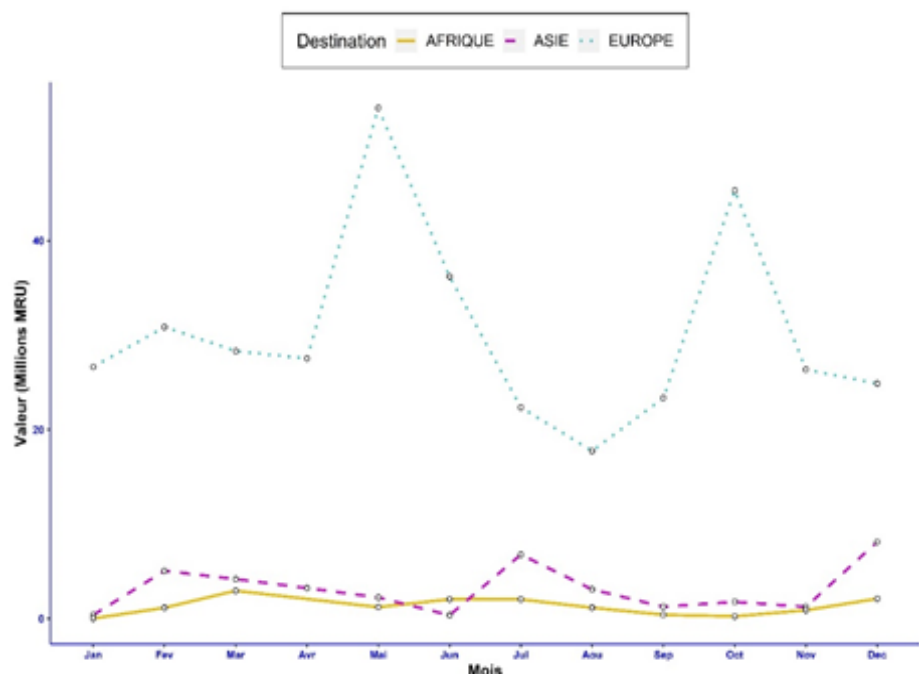


Figure 26: Valeur des exportations mensuelles par continent

### II.2.3.2. Principaux pays de destinations

L'Espagne est le premier pays en termes de contribution à la valeur totale des exportations de démersaux en 2024 à hauteur de 75%. Il est suivi du Portugal à hauteur de 11%. La Chine qui occupe la troisième position génère 8% de la valeur de ce produit suivie par le Maroc (2%) et ensuite la Corée du Sud et l'Italie (1% chacun).

Tableau 19: Contribution par pays à la valeur totale des démersaux

	Espagne	Portugal	Chine	Maroc	Corée Sud	Italie	Autres
%	75%	11%	8%	2%	1%	1%	2%

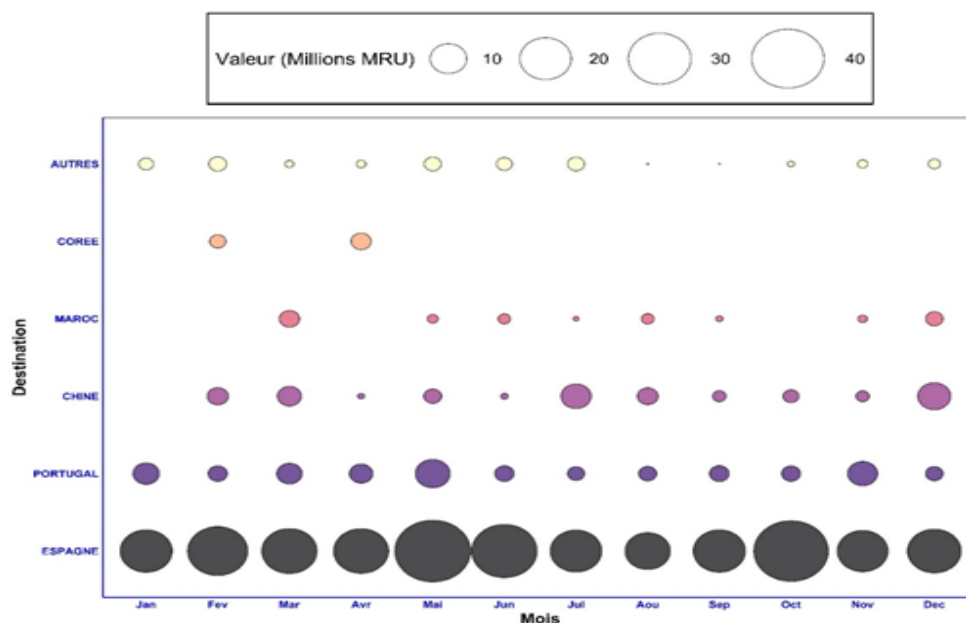


Figure 27: Valeurs mensuelles des exportations des démersaux par pays

### II.2.4. Valeur des exportations de la farine et de l'huile de poissons

#### II.2.4.1. Exportation mensuelle

Les produits de pêche transformés en Farine et Huiles de poisson ont engendré en 2024 une valeur de 3.41 Milliards MRU, ce qui représente une régression de près de 17%. Cette diminution s'explique principalement par la diminution du volume exporté en 2024 comparé à 2023. L'Asie, quasi exclusivement la Chine, vient en tête des grandes destinations de ce produit à hauteur de 78% de la valeur totale de ce produit, elle est suivie de l'Europe à hauteur de 20%. La part de l'Afrique reste faible représentant environ 2%.

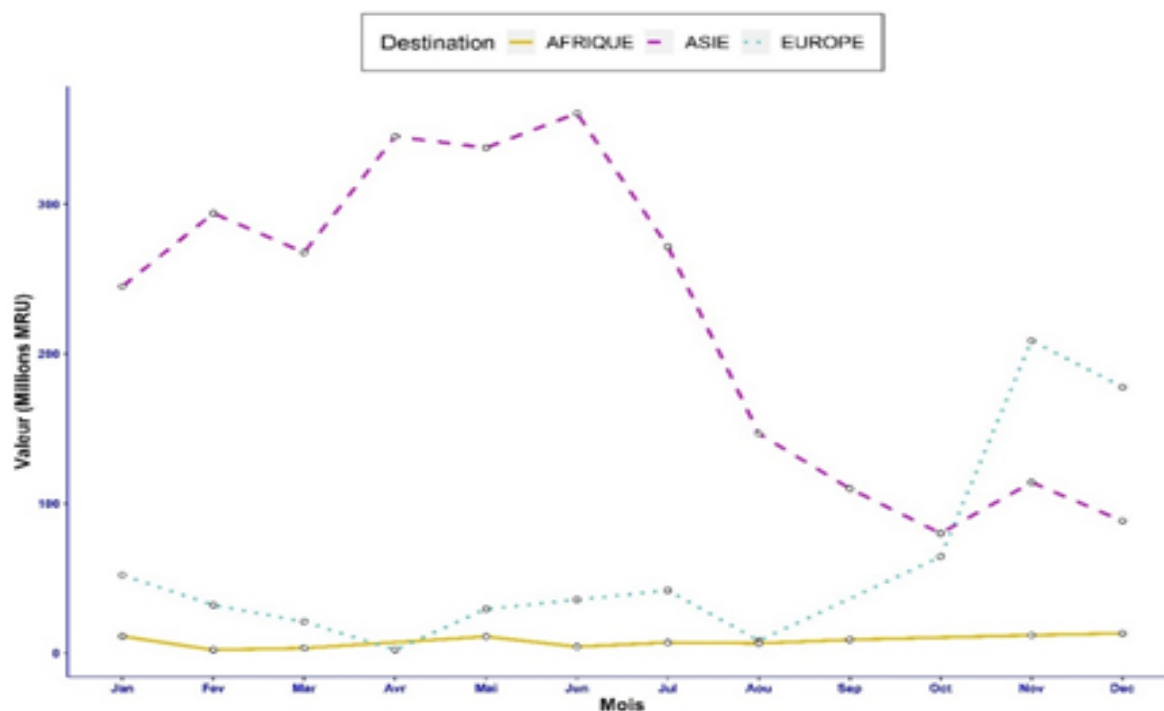


Figure 28: Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson

### II.2.4.2. Principaux pays de destination

En dehors de la Chine, principal pays asiatique, plusieurs pays européens contribuent de manière significative à la valeur de ce produit. Il s'agit essentiellement de la Turquie (8.4%), de la France 5%, de l'Espagne (4%), de la Corée du sud (3%) et du Nigéria (1.2%). Les creux d'exportation pour la Chine, principal pays de destination, sont observés à partir du mois d'août, compensés par les exportations vers des pays européens.

Tableau 20: Contribution par pays à la valeur des exportations de la farine et d'huile de poisson

	Chine	Turquie	France	Espagne	Corée Sud	Nigéria	Tunisie	Autres
%	74.6%	8.4%	5.3%	4.0%	3.1%	1.2%	0.9%	2.4%

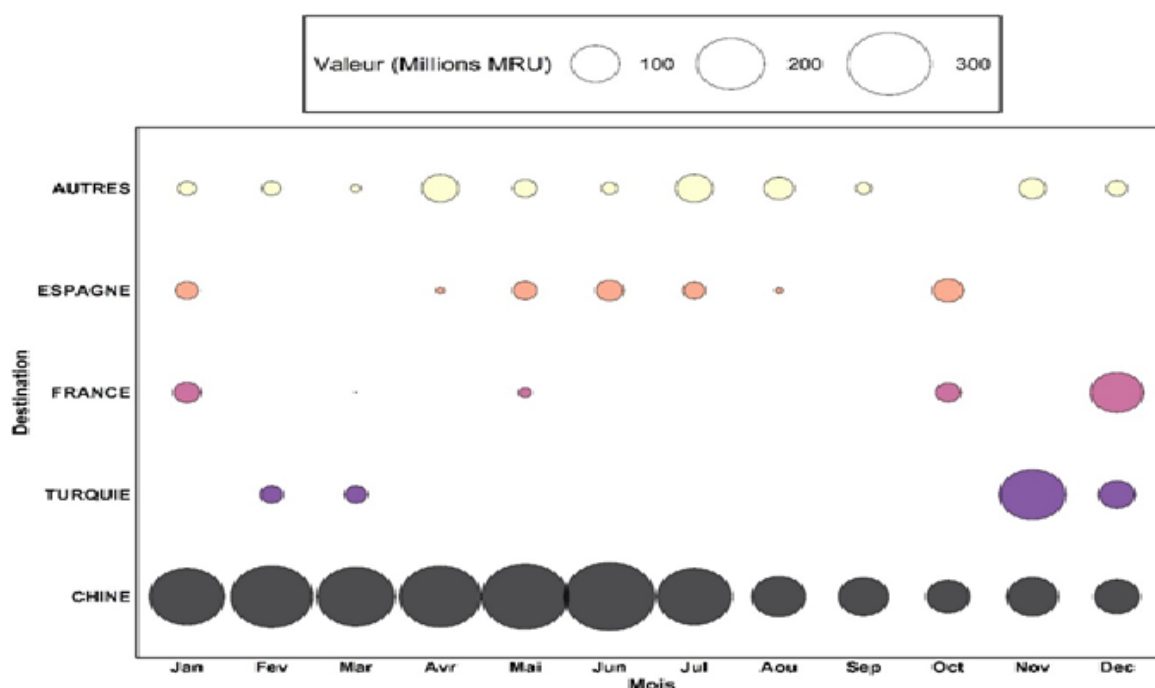


Figure 29: Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson par pays

### II.2.5. Valeur des exportations du congelé

#### II.2.5.1. Exportation mensuelle par continent

La valeur totale des exportations de « Divers-Congelés » en 2024 est d'environ 8.3 milliards MRU, ce qui représente 4 fois la valeur générée en 2023 (Cf. Exportations en volume). Près de 79% cette valeur provient des exportations vers le marché africain tandis qu'environ 17.5% provient du marché européen. Le marché asiatique représente 2.6% de la valeur totale. La tendance mensuelle de la valeur des exportations montre une importance au second trimestre de l'année, notamment pour le marché africain.

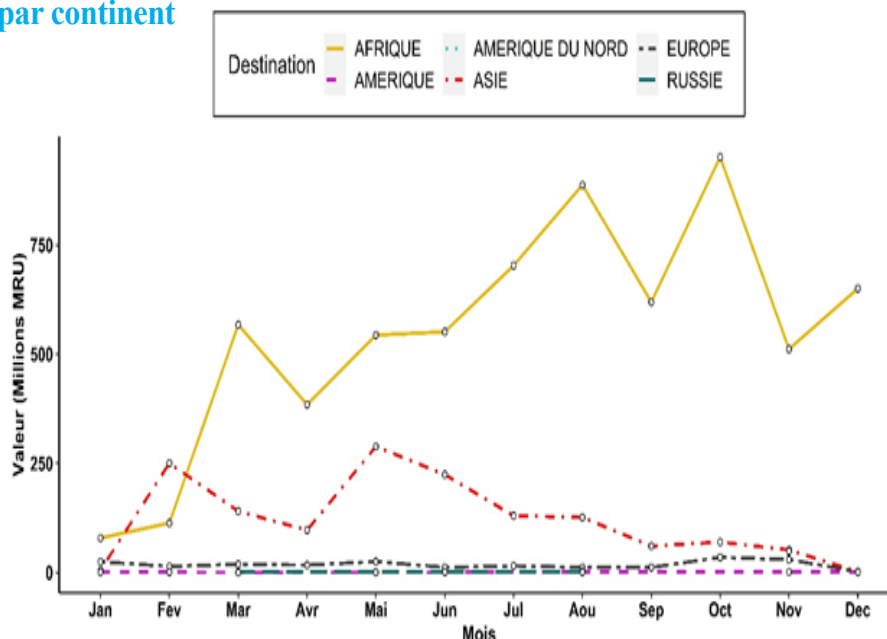


Figure 30: Valeurs mensuelles des exportations du congelé par continent

### II.2.5.2. Principaux pays de destination

La Côte d'Ivoire, le Congo et la Chine ont constitué en 2024 les principaux pays en termes de contribution à la valeur des exportations de ce produit. Ils totalisent près de 60% de la valeur totale de ce produit. Ils sont suivis par le Bénin et le Cameroun (8% chacun), le Libéria (6%) et le Ghana (5%).

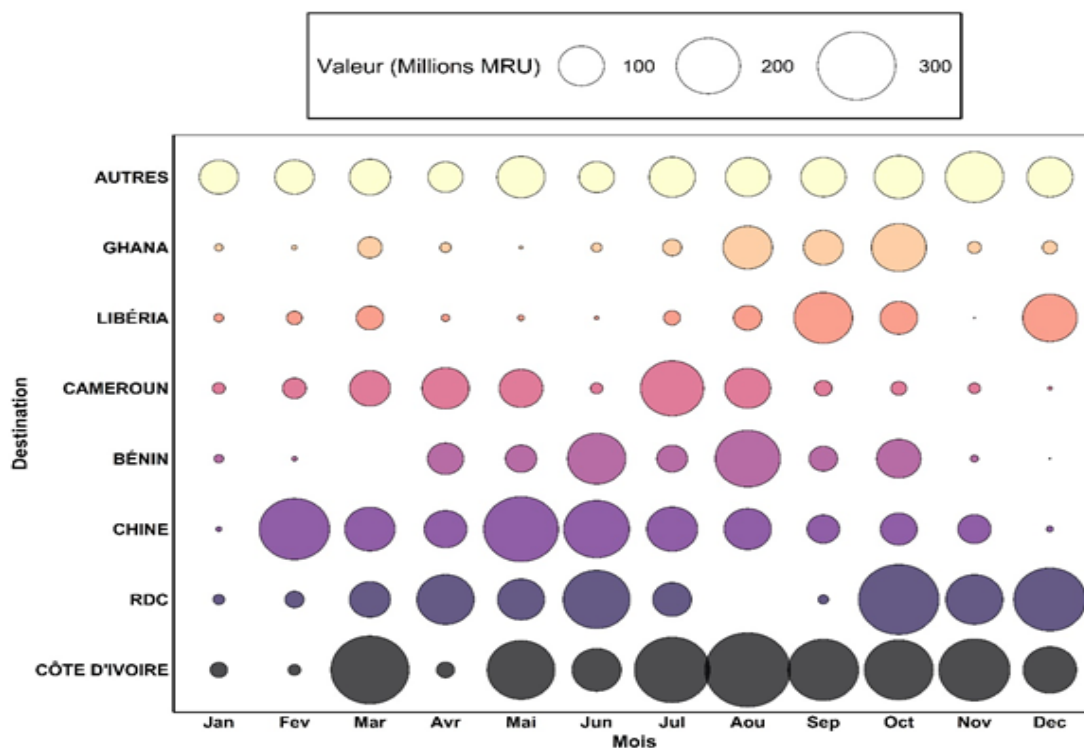


Figure 31: Valeurs des exportations mensuelles du congelé par destination

Tableau 21: Contribution des pays à la valeur des exportations du « Divers-Congelé »

	Côte Ivoire	Congo	Chine	Bénin	Cameroun	Libéria	Ghana	Autres
%	26.4%	17.0%	16.3%	8.1%	7.8%	5.8%	5.0%	13.7%

### II.2.6. Valeur des exportations des Pélagiques

#### II.2.6.1. Exportations mensuelles

La valeur totale des exportations des pélagique a atteint en 2024 environs 10.5 milliards MRU ce qui représente une augmentation de près de 29% en comparaison avec 2023. Ce produit composé essentiellement de petits pélagiques congelés est destiné au marché africain à hauteur de 97% de sa valeur totale. Environ 66% de la valeur totale est générée au deuxième semestre de l'année avec une valeur moyenne mensuelle d'environ 1.15 millions MRU.

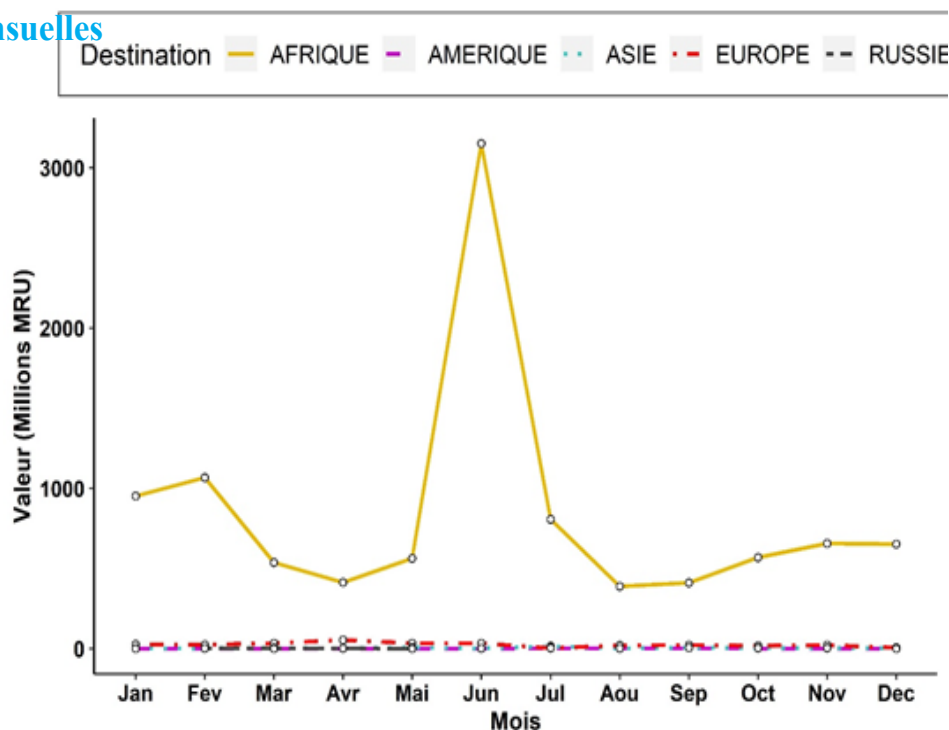


Figure 32: Valeurs des exportations des pélagiques

### II.2.6.1. Principaux pays de destination

Le Nigéria était le premier pays en termes de contribution à la valeur totale des exportations de pélagiques en 2024 à hauteur de près de 24.5%. Il est suivi par la Côte d'Ivoire à hauteur de 15.3% puis le Cameroun avec 10% de la valeur totale de ce produit. Ces trois pays totalisent près 50% de la valeur totale. Le Ghana occupe la quatrième position à hauteur de 9.9% devant le Mali (7.8%), le Congo (6.76%), le Bénin (5.3%), le Togo (4.4%), la Guinée (3.9%) et le Sénégal (3.1%).

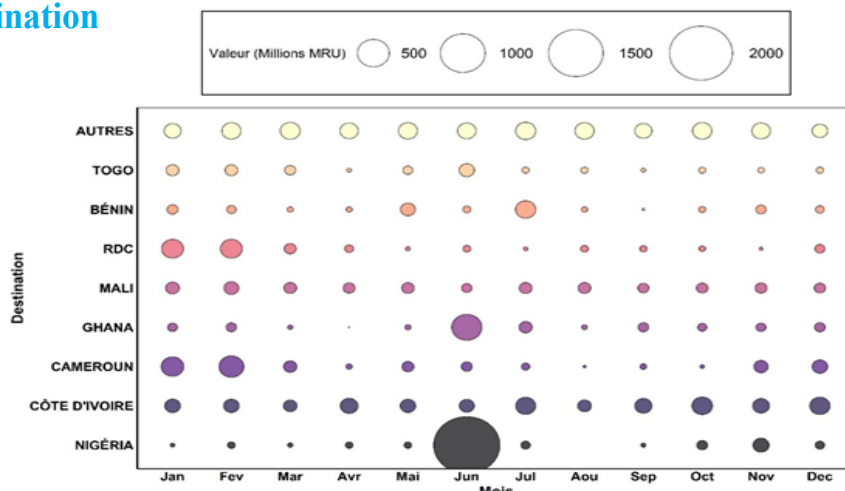


Figure 33: Valeurs des exportations pélagiques par destination

Tableau 22: Contribution des pays à la valeur des exportations des Pélagiques

	Nigéria	Côte Ivoire	Cameroun	Ghana	Mali	Congo	Bénin	Togo	Guinée	Autres
%	24.5%	15.3%	9.7%	7.9%	7.8%	6.8%	5.3%	4.4%	3.9%	14.4%

### II.2.7. Valeur des exportations des Autres produits

Les exportations, en 2024, des « autres produits » totalisent près de 1.8 milliards MRU dont 89% est attribuée aux produits exportés vers l'Europe contre 8% pour le marché asiatique. Le marché africain est à l'origine de 3% de cette valeur. La valeur totale de ces produits est dominée par la crevette à hauteur de 54% suivi par les conserves à hauteur de 18% puis les frais à hauteur de 17%. La valeur de la Langouste exportée en 2024 représente 8.5% de la valeur totale de cette rubrique (près de 150 millions MRU). La valeur du Salé-Séché-Fumé ne représente que 1.7%. Les produits indéterminés «Autres» représentent 1%.

La valeur engendrée par les produits frais est largement dominée par les exportations vers l'Afrique dans des proportions moins accentuées que ce qui est constaté dans les volumes, ce qui dénote une sélection d'espèces à plus grande valeur marchande pour les produits destinés à l'Europe. La valeur importante des exportations de la

crevette dans cette rubrique en comparaison avec son volume d'exportation est liée à sa valeur marchande élevée en comparaison avec les autres produits de la rubrique, ce produit est quasi exclusivement réservé au marché européen de même que la langouste et la conserve.

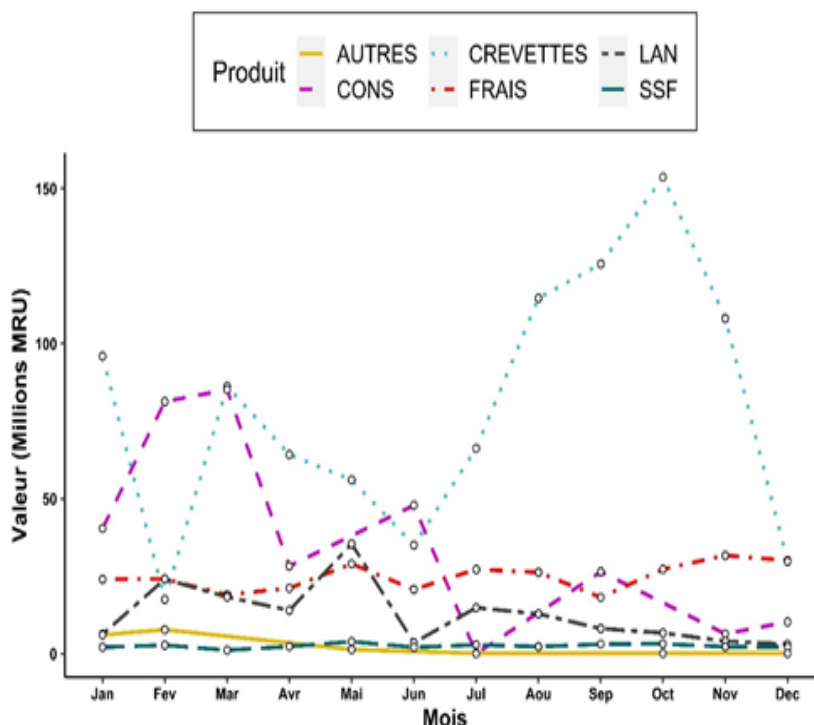


Figure 34: Valeurs des exportations des autres produits par produit

### Exportation de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Volume Exportation (Tonne)	762 156	628 726	656 000	614 000	746 080
Valeur Exportation (MRU)	30 221 945 497	37 590 000 000	29 000 000 000	30 591 082 908	41 340 133 391



# Troisième partie

## Cadre Institutionnel & Indicateurs



## Cadre Politique et Institutionnel

### Feuille de route pour la relance du secteur des pêches - 2024

Les objectifs de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), du programme TAAHOUDATY et du Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP) font de la pêche un des principaux leviers de la croissance économique du pays à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, la régulation de notre système de gestion des pêcheries pour une exploitation durable et l'intégration du secteur à l'économie nationale doivent être au centre des préoccupations stratégiques du département, conformément aux orientations de la Lettre de Politique et de Planification du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (L2P 2022-2024).

La Feuille de Route pour la Relance du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime fournit un diagnostic détaillé, cohérent et flexible des limites et des besoins de redynamisation de la mise œuvre de la L2P 2022-2024 à des fins de prise de décisions à court et moyen terme. Elle s'appuie sur l'état de mise en œuvre des plans d'actions stratégiques et politiques. Elle prend en compte la situation actuelle du secteur et les doléances formulées par les acteurs à l'occasion de récentes visites de terrain à Nouadhibou, à Nouakchott, le long du littoral et à l'intérieur du pays. Le constat et les propositions d'actions découlant de cette démarche ont été partagés et validés par les acteurs lors de l'Atelier de concertation sur la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime tenu à Nouakchott les 1er et 2 décembre 2023.

A travers leur participation aux travaux de l'atelier de concertation, les opérateurs économiques et les organisations socioprofessionnelles du secteur réaffirment leur engagement à soutenir le département, en tant que partenaires, dans sa volonté d'œuvrer pour une plus grande efficacité et efficience des actions envisagées pour la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime. Pour surmonter les défis et réaliser pleinement les potentialités de développement du secteur, nous devons fonder nos actions, tant en termes d'interventions publiques que d'investissements privés, sur une vision claire, afin de satisfaire aux besoins du secteur et répondre aux aspirations objectives des opérateurs au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur de nos ressources halieutiques.

Cette Feuille de route est conçue pour guider l'action du Département des pêches et de

l'économie maritime dans le court et le moyen terme sur la base des doléances et problèmes soulevés par les acteurs, tout en veillant à renforcer la mise en œuvre du cadre de politique et de planification actuel du secteur. Il est à noter que le court terme ici, correspond à l'année 2024 au cours de laquelle plusieurs échéances sont attendues en référence notamment à la fin du programme TAAHOUDATY et de la L2P 2022-2024. Le moyen terme renvoie à l'année 2025 et au-delà. À cet égard, cette Feuille de Route constituera un tableau de bord utile, qui permettra de suivre et d'ajuster éventuellement notre plan d'actions, d'accélérer nos réalisations et d'atteindre nos objectifs stratégiques dans les délais.

#### Objectif envisagé

Conformément aux orientations stratégiques de la SCAPP, au programme TAAHOUDATY et au ProPEP du Président de la République, ainsi qu'à la Lettre de politique et de planification du secteur des pêches et de l'économie maritime (L2P 2022-2024), le Département a élaboré une Feuille de Route pour la Relance du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime. Son élaboration a tenu compte des besoins et doléances, exprimés par les acteurs, recueillis au cours de visites de terrain effectuées par le Ministre et le Secrétaire Général entre juillet et novembre 2023. L'élaboration et la validation de la Feuille de route ont par conséquent suivi un processus inclusif ayant impliqué l'ensemble des opérateurs, les organisations socioprofessionnelles, la société civile et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Cette feuille de route vise à concilier entre d'une part, l'obligation d'assurer la durabilité de nos ressources halieutiques et d'autre part, l'intérêt de les exploiter et de les valoriser pour une meilleure intégration du secteur à l'économie nationale qui reste une priorité du Gouvernement. Elle a pour objectif principal de guider l'action du Département des pêches et de l'économie maritime dans les court et moyen termes, en veillant à renforcer la mise en œuvre du cadre de la politique et de la planification actuel du secteur. Au sens de cet exercice, le court terme correspond à l'année 2024, au cours de laquelle le programme TAAHOUDATY et le plan d'action de la L2P prendront fin. Le moyen terme va au-delà de 2024.

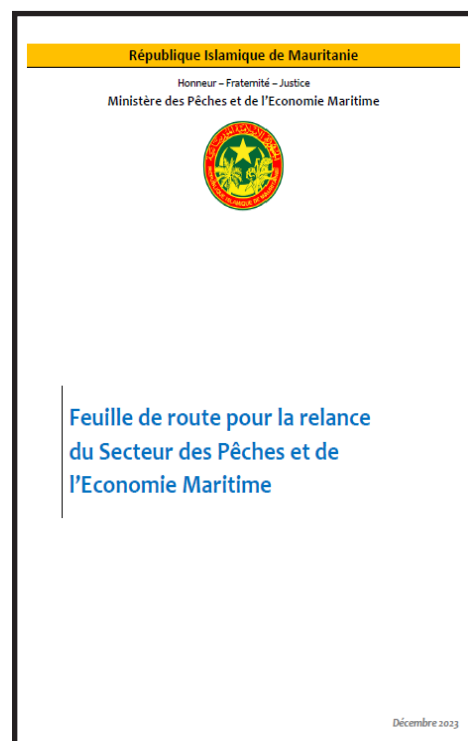
Ainsi, les priorités portent sur (i) la production du secteur, (ii) la domestication des captures, (iii) l'augmentation de la valorisation orientée vers la consommation humaine, (iv) la création

d'emplois pour les mauritaniens, (v) l'amélioration de la contribution à la balance de paiement et aux recettes budgétaires ainsi que (vi) le développement des affaires maritimes et de la pêche et pisciculture continentales.

Dans ce cadre, un accent sera mis sur la maximisation des retombées socio-économiques, particulièrement sur la création d'emplois et la valorisation des produits.

A cet effet, la valorisation et la transformation locale des ressources halieutiques bénéficieront d'un cadre incitatif de nature à attirer le maximum d'investisseurs et permettre un développement de projets intégrés notamment les petites et moyennes entreprises investissant dans la valorisation de petits pélagiques orientée vers la consommation humaine.

Des mécanismes innovants, permettant à différentes catégories d'opérateurs d'accéder à des financements dans le cadre d'un partenariat public-privé, ont été mis en place à partir de mars 2024. Un fond dédié à ce nouveau mécanisme est déjà disponible dans le cadre d'un projet sur les chaînes de valeur de la pêche. Cette nouvelle approche contribuera à booster la transformation de notre potentiel exploitable et à améliorer la compétitivité de nos produits sur le marché international.



# Organigramme du Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires

Décret n° 192-2024/PM du 07 octobre 2024, fixant les attributions du Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département

**Article Premier :** En application des dispositions du décret N° 075-93 du 06 Juin 1993, fixant les conditions d'organisation des administrations centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives, le présent décret a pour objet de fixer les attributions du Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires et l'Organisation de l'Administration Centrale de son département.

**Article 2 :** Le Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires a pour mission générale de concevoir, coordonner, promouvoir et assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'exploitation et de la gestion durable des ressources halieutiques, de la valorisation, de l'emploi dans le secteur des pêches notamment celui des jeunes, de l'océanographie, des infrastructures maritimes et portuaires, des affaires maritimes, des transports maritimes, de la formation maritime. Il a pour mission aussi le développement des chaînes de valeur dans le secteur des pêches et la promotion de l'économie bleue en vue de renforcer la contribution du secteur de la pêche et des infrastructures maritimes et portuaires au développement national. Il est l'autorité nationale compétente en matière de pêche et d'infrastructures maritimes et portuaires, de contrôle de la qualité, de l'hygiène et de la salubrité des établissements, des produits et des zones de production de pêche.

A ce titre, il est chargé de :

- L'aménagement et l'exploitation des ressources biologiques marines, des eaux saumâtres et continentales;
- La conservation, la préservation des ressources et de leur milieu ;
- La valorisation des ressources halieutiques ;
- La recherche dans les domaines halieutiques, de l'océanographie, de l'aquaculture et de la socio-économie ;
- Le suivi et l'évaluation des travaux de prospection et d'exploitation des ressources naturelles aquatiques et minières en raison de leur éventuelle incidence sur l'activité des pêches ;
- L'élaboration et l'application des lois et règlements dans les domaines de son activité ;
- La surveillance des pêches et du contrôle dans les eaux sous juridiction nationale ;
- La coordination et le suivi de la lutte contre la pêche Illicite, Non réglementée et Non déclarée (INN) ;
- Le contrôle de l'hygiène, de la salubrité et de la qualité des produits, des établissements et des zones de production ;
- La commercialisation, la promotion et la valorisation des produits de pêche et le développement des industries de transformation ;
- La préservation du milieu marin et la lutte en cas de pollutions marines ;
- Le suivi des procédures d'indemnisation auprès du FIPOL ;
- La définition, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation dans le secteur conformément aux normes internationales ;
- Révision du statut du navire et l'administration des hypothèques maritimes ;
- La construction et la réparation navale ;
- La navigation, la sûreté et la sécurité maritimes ainsi que la signalisation maritime, le balisage et l'hydrographie ;
- L'organisation du contrôle et du développement du transport maritime ;
- La gestion technique des Accords et Conventions ;
- La promotion et la protection des infrastructures maritimes et portuaires ;
- L'exploitation et la gestion des infrastructures maritimes et portuaires et le suivi des infrastructures maritimes avec les départements concernés ;
- La gestion et la protection du domaine public maritime;
- L'administration des gens de mer ;
- L'agrément des professions maritimes et portuaires ;
- La promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans le secteur maritime et ses activités

connexes ;

- La participation à l'action de l'Etat en mer ;
- L'assistance et le sauvetage maritimes ;
- La gestion des épaves maritimes et navires abandonnés ;
- La promotion de la coopération avec les pays et les institutions et organisations sous régionales, régionales et internationales spécialisées dans les domaines relevant de sa compétence.

Le Ministre représente l'Etat auprès des institutions sous régionales, régionales et internationales spécialisées dans les domaines de sa compétence.

**Article 3 :** Le Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires exerce l'autorité sur la Garde Côte Mauritanienne (GCM) régie par la loi n°2013-041 du 12 novembre 2013 et ses textes d'application.

**Article 4 :** Le Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires exerce les pouvoirs de tutelle technique, fixés par les lois et règlements, sur les établissements et organismes publics, et les sociétés à capitaux publics suivants :

- L'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) ;
- L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) ;
- L'Agence pour le Développement de la Pêche et la Pisciculture Continentales (ADPPC) ;
- L'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM) ;
- Le Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (PANPA) ;
- Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) ;
- L'Etablissement Portuaire de la Baie de Repos (EPBR) ;
- Le Port de Tanit ;
- Le Port de Ndiago ;
- Le Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) ;
- La Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) ;
- La Société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) ;
- La Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP)

**Article 5 :** Pour exécuter sa mission générale, telle que définie à l'article 2 du présent décret, le Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires dispose de l'Administration suivante :

- I.-Le Cabinet du Ministre ;
- II.-Le Secrétariat Général ;
- III.-Les Directions Centrales ;
- IV.-Les Services déconcentrés.

## I. Le Cabinet du Ministre

**Article 6 :** Le Cabinet du Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires comprend des chargés de Mission, des Conseillers Techniques, un Observatoire, une Inspection Interne, des attachés et un Secrétariat Particulier.

**Article 7 :** Les Chargés de Missions sont chargés, sous l'autorité directe du Ministre, de toutes missions confiées par le Ministre et notamment les questions en rapport avec le secteur de la pêche, des infrastructures maritimes et portuaires ainsi que celles liées à la Marine Marchande. Leurs missions sont définies par arrêté du Ministre.

**Article 8 :** Les Conseillers techniques

- Les Conseillers Techniques sont chargés, sous l'autorité du Ministre, des tâches permanentes ou spécifiques qui leur sont confiées par le Ministre. Ils élaborent des études, des notes d'avis et des propositions sur les dossiers et questions qui leur sont soumis.
- Les Conseillers Techniques, au nombre de cinq (5), se spécialisent conformément aux indications ci-après :
- Affaires juridiques ;
  - Recherches halieutique, océanographique et Environnement;

- Surveillance Maritime ;
- Affaires maritimes et Economie Bleue ;
- Communication.

Le Conseiller juridique a pour missions entre autres, de fournir une expertise juridique, de s'assurer de la régularité des engagements du département ; d'examiner les projets d'actes législatifs et réglementaires ainsi que les projets de conventions préparés par les directions. Il soumet les projets d'actes législatifs et réglementaires aux vises de la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Edition du Journal Officiel.

**Article 9 :** L'Observatoire Economique et Social des Pêches, dirigé par un Secrétaire Permanent ayant rang de Conseiller Technique, est rattaché au cabinet du Ministre. Les missions, le fonctionnement et les services de cette structure seront définis par un arrêté du Ministre.

**Article 10 :** L'Inspection Interne est chargée des missions définies à l'article 6 du décret N° 075-93 du 06 Juin 1993 fixant les conditions d'organisation des administrations centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives. A cet effet, elle est chargée de :

- La vérification de l'efficacité de la gestion des activités de l'ensemble des services du Département et des organismes sous tutelle, et leur conformité avec les lois et règlements en vigueur, avec la politique et les plans d'action du secteur. Les irrégularités constatées en matière de gestion financière - devront être portées par le Ministre à l'attention des organes de contrôle spécialisés de l'Etat ;
  - L'évaluation des résultats effectivement acquis ;
  - L'analyse des écarts par rapport aux prévisions et la suggestion des mesures de redressement nécessaires.
- Elle est composée d'un Inspecteur Général ayant rang de Conseiller Technique, assisté par quatre (4) inspecteurs ayant rang de Directeurs Centraux.

**Article 11 :** Les Attachés sont chargés des tâches administratives que leur confie le Ministre. Ils ont rang de Chefs de Services et sont au nombre de trois (3).

**Article 12 :** Le Secrétariat Particulier est chargé de gérer les affaires réservées du Ministre. Il est notamment chargé de la réception du courrier confidentiel et des dossiers du Conseil des Ministres dont il conserve les archives. Il est dirigé par un Secrétaire Particulier qui a rang de Chef de Service de l'Administration Centrale.

## II. Le Secrétariat Général

**Article 13 :** Le Secrétariat Général veille à l'application des décisions prises par le Ministre. Il est chargé de la coordination des activités de l'ensemble des services du Département.

Le Secrétariat Général comprend :

- Le Secrétaire Général ;
- Les Services rattachés au Secrétaire Général.

## III. Les Directions Centrales

Le Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires dispose des sept (7) Directions centrales suivantes :

- A.** Direction de la Programmation, de la Coopération et des Etudes (DPCE) ;
- B.** Direction de l'Aménagement des Ressources Halieutiques (DARH) ;
- C.** Direction de la Pêche Hauturière et Côtière (DPHC) ;
- D.** Direction de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Marine (DPAAM) ;
- E.** Direction de la Valorisation et de la Promotion des Chaînes de Valeur (DVPCV) ;
- F.** Direction des Infrastructures Maritimes et Portuaires et de la Tutelle (DIMPT) ;
- G.** Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF).

## IV - Services déconcentrés

- A. Direction Régionale des Pêches de Nouadhibou
- B. Autres services déconcentrés.

## Principaux indicateurs de pêche 2020 - 2024

Contribution macroéconomique (2020-2024)					
Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Volume Exportations (Tonne)	762 156	628 726	656 000	614 000	746 080
Valeur Exportations (MRU)	30 591 082 908	30 221 945 497	37 590 000 000	29 000 000 000	41 340 133 391
Recettes du Secteur (MRU)	8 899 419 952	7 677 191 299	8 647 862 666	7 828 527 747	8 438 718 140
Contribution au PIB national (%)	6,3	5,1	5,7	5,0	5,3

Évolution des Captures par Pêcherie (2020-2024)					
Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Production totale (Tonnes)	1 272 866	1 010 001	1 007 462	845 000	1 005 385
Petits pélagiques (Tonnes)	1 138 949	863 809	903 650	749 743	871 131
Céphalopodes (Tonnes)	44 256	31 948	45 603	36 708	43 141
Poissons démersaux (Tonnes)	87 327	71 655	54 324	55 439	60 884
Part débarquée localement (%)	65%	68%	70%	68%	60%

Évolution des Capacités de Stockage et de Transformation (2020-2024)					
Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité totale de stockage de produits congelés (Tonnes)					125 293
Exportations de farine de poisson (Tonnes)	128 472	95 105	94 043	71 889	59 257
Exportations d'huile de poisson (Tonnes)	29 419	21 549	22 122	17 821	6 103
Exportations de petits pélagiques congelés (Tonnes)	25 968	31 580	80 116	55 641	88 711

### Recettes de 2020 à 2024

Rubriques / Année	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes du secteur (MRU)	8 899 419 952	7 677 191 299	8 647 862 666	7 828 527 747	8 438 718 140

## Pêcherie de céphalopodes: Enjeux et mesures de gestion



La pêcherie Céphalopodière est constituée de trois principales espèces (le poulpe, le calmar et la seiche). Ces trois espèces sont exploitées au sein d'une seule concession, appelée céphalopode. Ce contexte soulève certaines problématiques, notamment en ce qui concerne l'état d'exploitation des diverses espèces, particulièrement du poulpe qui subit la pression la plus intense.

Dans cette section, nous examinerons la situation actuelle de cette pêcherie qui a été marquée par une suspension totale de toutes les activités de pêche (flottille et équipements ciblant les céphalopodes). Les résultats attendus des arrêts biologiques devraient identifier les intérêts de conservation de ces groupes d'espèces et l'impact socio-économique de l'activité de la pêche artisanale.

## Prix aux débarquements

Il est présenté ici une description des prix moyens pour les deux années de 2023 et 2024, des principales espèces débarquées en Mauritanie par la pêche artisanale et côtière. Il ressort de l'analyse préliminaire une variation des prix des espèces relativement importantes suivant les zones statistiques de débarquement, les périodes et les quantités produites des espèces. L'analyse portera sur une liste restreinte d'espèces d'intérêt commercial. Il s'agit en particulier des calmars, des clupéidés, de la courbine, des dentons, des langoustes, du mérrou, des mullets, du poulpe et des soles. Le tableau ci-dessous présente des moyennes calculées sur l'année sans tenir compte des variabilités saisonnières des quantités et des prix.

Catégorie	Espèces/Groupe Espèces	NORD		Nouakchott	
		2023	2024	2023	2024
Bentho	Courbine	160	150	145	160
	Mulets	30	27	30	24
	Rales*	15	17	55	12
	Requins*	25	26	54	17
Céphalopodes	Calamar	330	241	298	270
	Poulpe	360	385	280	350
	Seiches	130	125	114	130
Crustacés	Langouste	500	550	540	500
	Capitaines	65	85	67	65
Démersaux	Dentex	75	80	60	90
	Dorades	90	78	79	80
	Fiétans	65	56	70	60
	Merous	230	239	196	245
	Murenes	30	30	65	65
	Poissons chats	16	18	22	20
	Pomadasyde	45	60	45	50
	Sars	40	45	25	40
	Soles	80	85	100	90
	Gastropodes	Cymbium	35	30	35
Pélagiques	Chinchards	40	45	40	45
	Ethmalose	15	14	15	12
	Sardinelles	25	10	23	12
	Sardines	20	27	17	15
	Scrombridae	40	57	58	55

Bulletin IMROP 2024

## Pêcherie de Langouste Rose: un stock à suivre de près



Le stock de la langouste rose qui était dans une situation catastrophe a connu une amélioration de son état du stock (indice d'abondance) en 2006 lors d'une évaluation des stocks démersaux conduite par l'IMROP. Malgré cette amélioration, cette espèce fut peu ou pas exploitée jusqu'en 2013, et seuls deux caseyeurs étaient en activité dans la zone. A partir de cette date et plus précisément au mois novembre 2013, un engouement de certains opérateurs pour cette espèce a été constaté à travers la transformation de certains céphalopodiers côtiers en langoustiers et l'arrivée dans la zone de navires affrétés. C'est ainsi qu'une reprise de l'activité de pêche à la langouste rose a été mise en place en 2014 à travers une pêche exploratoire. Les résultats de cette pêche ont permis de mettre en place un plan de gestion de cette pêcherie à travers la fixation d'un TAC et les conditions techniques de pêche. Un suivi en 2022 a permis de mieux suivre cette pêcherie à travers notamment des observations en mer et un suivi de débarquement et ce pour assurer l'analyse et la structure des tailles des individus débarqués de cette ressource. Ces efforts visent à maîtriser le développement de cette pêcherie.

## Arrêt de pêche pour les céphalopodes

En Mauritanie, les périodes d'arrêt de pêche du poulpe, appelées "arrêts biologiques", sont des mesures d'aménagement visant à protéger la ressource pendant sa période de reproduction. Ces arrêts sont généralement mis en place pour une durée de deux mois, souvent deux fois par an, et sont basés sur des avis scientifiques élaborés par l'IMROP.

Les objectifs de mise en place de ces arrêts sont, entre autres :

- Protection de la ressource : Les arrêts biologiques sont essentiels pour permettre au poulpe de se reproduire et de reconstituer ses stocks.
- Éviter la surpêche : La surpêche peut entraîner une diminution rapide des populations de poulpe, affectant ainsi la durabilité de la pêche.
- Gestion durable : Ces périodes d'arrêt contribuent à une gestion plus durable de la pêche du poulpe, un secteur important de l'économie mauritanienne.

Tous les engins ciblant les céphalopodes (pots, nasses, turlottes, filets trémails, palangres, etc.) sont interdits pendant l'arrêt de pêche. Les autorités mauritaniennes mettent en place des contrôles stricts pour assurer le respect de l'interdiction, avec des sanctions en cas d'infraction. L'IMROP assure un suivi régulier de l'état de la ressource et fournit des avis scientifiques pour ajuster les périodes d'arrêt si nécessaire.

Dans un autre côté, l'Impact de ces arrêts sur l'activité des pêcheurs pendant cette période est à considérer. Dans ce sens, les pêcheurs doivent adapter leurs activités aux périodes d'arrêt, ce qui peut nécessiter une diversification ou une adaptation de leurs pratiques. Les arrêts biologiques peuvent avoir un impact sur l'activité économique du secteur de la pêche, mais ils sont considérés comme nécessaires pour la pérennité de la ressource et de l'activité elle-même.

# Reconstitution rétrospective et analyse comparative du PIB de la pêche en Mauritanie

*Dr. Elimane Abou KANE, expert économiste pêche*

## 1. Introduction générale

Dans un contexte économique mondial marqué par de profondes mutations, la Mauritanie s'appuie sur plusieurs secteurs stratégiques pour soutenir sa croissance et diversifier son économie. Parmi eux, le secteur de la pêche occupe une place particulièrement importante. En effet, il représente une source essentielle de devise, de revenus pour des milliers d'opérateurs et fournit de recettes importantes à l'État, contribue à la création d'emplois et joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire du pays.

Cependant, la dynamique du développement sectoriel a longtemps été mesurée sur la base de l'évaluation de la contribution de la pêche au Produit Intérieur Brut (PIB) et son impact sur la croissance nationale.

Malgré l'importance de cet indicateur macroéconomique, certaines divergences persistent entre les estimations officielles issues du Système de Comptabilité Nationale (SCN) et la réalité observée sur la dynamique du développement sectoriel. Ces écarts s'expliquent en partie par les limites des méthodes statistiques actuelles, qui peinent à saisir l'ensemble des activités économiques réelles du secteur. En particulier, il demeure difficile d'intégrer de manière fiable les activités de la pêche côtière, artisanale, souvent informelles dans les statistiques nationales. Ces segments, pourtant très dynamiques et essentiels pour la subsistance de nombreuses communautés le long du littoral, échappent souvent aux dispositifs de données officielles. Cette situation entraîne une sous-estimation de la contribution réelle du secteur de la pêche à l'économie nationale, et met en évidence la nécessité d'améliorer les approches méthodologiques pour mieux refléter la réalité économique du pays.

S'inspirant de la méthode ACB (Analyse Coûts et Bénéfices), cette approche, conçue dans un objectif de recherche appliquée, vise à reconstituer la valeur Ajoutée Brute (VAB) de la pêche primaire à partir des flux économiques observés lors des sorties des unités de pêche dans les ports et le long du littoral. Elle repose sur le principe suivant :

$$VAB_{ACB} = \text{Chiffres} \text{ " d' " affaires - Consommations " " interme 'diaires}$$

Cette méthode analytique constitue une alternative à la méthode officielle d'estimation de la contribution de la pêche au PIB. Par sa nature empirique et sa simplicité, la méthode ACB complète les estimations issues du SCN (Système de Comptabilité Nationale) en reflétant plus fidèlement la dynamique économique du secteur, en intégrant notamment la part artisanale et côtière souvent sous-représentée dans les comptes nationaux officiels. Cependant, il n'est pas prévu que cette réestimation par la méthode ACB remplace le chiffre officiel, mais plutôt que les résultats obtenus servent de point de comparaison dans le but d'adapter ou de réorienter les programmes de développement des comptes nationaux conformément à la dynamique réelle du secteur de la pêche.

La présente analyse, se rapportant à une réestimation de la contribution de la pêche au PIB pour la période 2011-2024, fait ressortir les principales tendances qui reflètent au mieux la dynamique des politiques et stratégies sectorielles successives mises en œuvre en Mauritanie au cours des dernières années :

- Stratégie de gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture (2008–2012 prolongée à 2014) ;
- Stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime (2015–2019) ;
- Stratégie d'aménagement et de développement durable et intégré des pêches maritimes (2020–2024) ;

## 2. Résultats selon les différentes méthodes de reconstitution

### 2.1. Évolution comparée du PIB de la pêche selon les différentes méthodes

Le tableau 1 présente l'évolution de l'estimation de la contribution de la pêche à l'économie nationale calculée selon trois systèmes de comptabilité nationale en vigueur : le SCN93, le SCN08 et l'ACB,

sur la période 2011–2024. Il met en évidence l'effet du changement de base dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN) et la convergence progressive entre les méthodes d'estimation.

Tableau 1 : Évolution comparée du PIB de la pêche primaire selon les différentes méthodes (en millions MRU)

Année	SCN		ACB	Écart SCN 08 – SCN 93		Écart ACB – SCN 08	
	1993	2008		MRU	%	MRU	%
2011	4 800	8 200	14 500	+3 400	+71 %	+6 300	+77 %
2012	5 000	8 500	14 700	+3 500	+70 %	+6 200	+73 %
2013	5 300	8 800	14 900	+3 500	+66 %	+6 100	+69 %
2014	5 600	9 000	15 000	+3 400	+61 %	+6 000	+67 %
2015	5 800	9 200	15 000	+3 400	+59 %	+5 800	+63 %
2016	6 400	13 500	19 800	+7 100	+111 %	+6 300	+47 %
2017	8 400	19 700	24 000	+11 300	+135 %	+4 300	+22 %
2018	10 100	24 100	25 600	+14 000	+139 %	+1 500	+6 %
2019	9 500	22 300	24 100	+12 800	+135 %	+1 800	+8 %
2020	8 700	21 000	22 200	+12 300	+141 %	+1 200	+6 %
2021	8 300	20 500	21 700	+12 200	+147 %	+1 200	+6 %
2022	7 900	19 500	20 800	+11 600	+147 %	+1 300	+7 %
2023	7 600	18 900	20 200	+11 300	+149 %	+1 300	+7 %
2024	7 400	18 700	20 500	+11 300	+153 %	+1 800	+10 %

Entre 2011 et 2024, les valeurs issues du SCN93 passent de 4 800 à 7 400 MRU, soit une progression de 54 %, tandis que celles du SCN08 augmentent de 8 200 à 18 700 MRU, soit une hausse de plus de 120%. Cette forte différence illustre l'impact du rebasage de l'économie : le passage du SCN93 au SCN08 a conduit à une réévaluation significative du niveau d'activité économique de la pêche, en intégrant de nouveaux sous-secteurs, notamment les activités informelles de la pêche artisanale et côtière, et en appliquant des méthodes de mesure plus conformes aux normes internationales. Autrement dit, le SCN08 reflète une image plus complète et réaliste de la structure économique du régime national de pêche.

L'écart entre le SCN08 et le SCN93 confirme cette évolution. Il s'élève à +71 % en 2011 et atteint +153 % en 2024, traduisant un doublement du niveau de richesse estimé selon la nouvelle base comptable (SCN 08). Ce gonflement des valeurs témoigne du fait que le SCN93 sous-estimait considérablement le poids réel de la contribution de la pêche à l'économie nationale. Cependant, l'écart entre l'ACB et le SCN 08 montre une dynamique inverse : initialement très élevé (entre +73 % et +77 % sur la période 2011–2013), il diminue progressivement à partir de 2016 pour se stabiliser autour de +6 à +10 % entre 2018 et 2024. Cette réduction traduit une harmonisation croissante entre les deux séries comptables et une amélioration de la cohérence statistique des comptes nationaux. À mesure que les méthodes d'estimation se perfectionnent et s'alignent, les écarts deviennent marginaux, indiquant que les données récentes sont désormais plus fiables et mieux calibrées.

### 2.2. Évolution comparée du PIB de la pêche en lien avec les stratégies nationales (2011–2024)

Le tableau 2 met clairement en évidence la corrélation entre politiques publiques et performance économique :

- La 1ère stratégie (2008–2014) stabilise et encadre le secteur.
- La 2ème stratégie (2015–2019) génère une forte expansion grâce aux réformes structurelles et à la gestion par quotas.
- La 3ème stratégie (2020–2024) montre un ralentissement conjoncturel, mais aussi un recentrage sur la durabilité et l'intégration du secteur à l'économie nationale.

Les écarts observés entre les méthodes (SCN93, SCN08, ACB) montrent :

- une amélioration progressive de la couverture statistique,
- une intégration croissante de l'économie informelle (pêche artisanale et côtière), et
- une plus grande transparence économique du secteur.

## Reconstitution rétrospective et analyse comparative du PIB de la pêche en Mauritanie

### 2.3. Part du PIB de la pêche dans le PIB national (%)

La figure illustre l'évolution de la contribution de la pêche primaire au PIB national selon les trois méthodes de reconstitution (SCN 93, SCN 08, ACB).

Jusqu'en 2018, la contribution de la pêche à l'économie enregistre une progression régulière, culminant à environ 10 % du PIB selon la méthode ACB et 9 % selon le SCN 08. Cette croissance traduit la montée en puissance du secteur halieutique dans l'économie nationale, soutenue par une amélioration de la domiciliation des captures par le régime nationale et notamment par des exportations.

À partir de 2020, on observe un repli progressif de la contribution de la pêche. Ce recul s'explique à la fois par la baisse des rendements de captures, la contraction du commerce international post-COVID, et la diversification économique en faveur d'autres secteurs moteurs tels que les mines, or, gaz, les services de télécommunication et le BTP.

La convergence des courbes ACB et SCN 2008 à partir de 2016 traduit une harmonisation des approches méthodologiques, résultant d'une meilleure intégration des données de la dynamique d'exploitation des unités de pêche, portuaires et administratives dans les comptes nationaux.

Enfin, la position nettement inférieure de la courbe SCN 1993 illustre la sous-estimation historique du poids de la pêche avant les réformes engagées et la modernisation du système statistique national.

### 4. Conclusion sur la comparaison inter-méthodes

En conclusion, le passage du SCN93 au SCN08, a permis de réévaluer le poids de la pêche à l'économie nationale de plus de 70 % à 150 %, tout en mettant en évidence la progressive harmonisation entre le SCN08 et l'ACB.

Cette évolution témoigne d'un renforcement de la qualité des comptes nationaux, d'une meilleure couverture de la dynamique économique réelle de la pêche et, plus largement, d'une fiabilité accrue des statistiques économiques produites à partir de 2016.

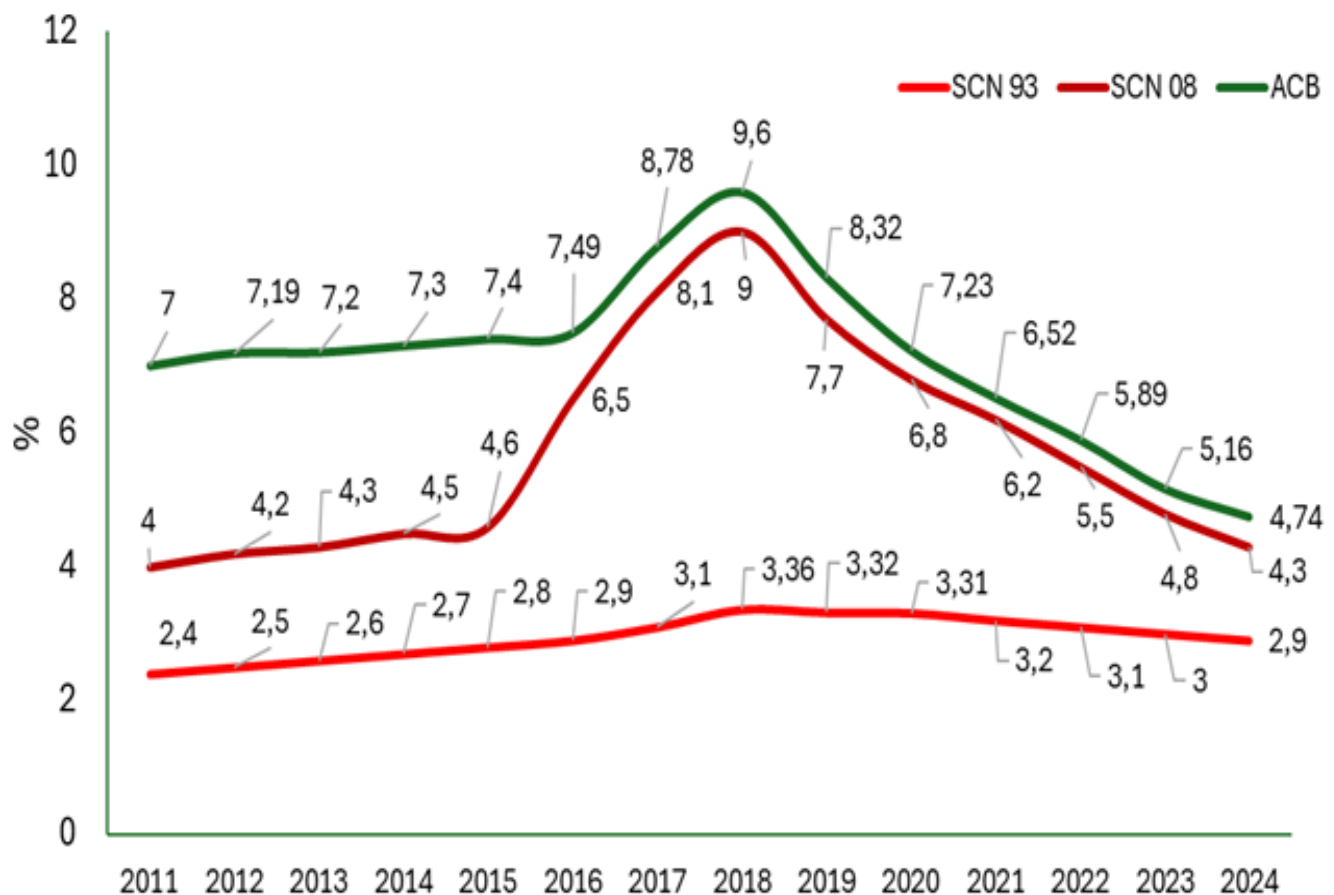
En définitive, la comparaison sur l'ensemble de la période 2011–2024 confirme :

- la fiabilité structurelle de la méthode ACB,
- la pertinence de la méthode SCN08 comme cadre de référence officiel, et
- la complémentarité analytique entre les deux approches.

Les écarts observés ne traduisent pas une contradiction, mais une différence d'approche temporelle et de périmètre :

- le SCN mesure la valeur ajoutée selon les principes comptables normalisés ;
- la méthode ACB mesure la valeur de la dynamique économique réelle de l'effort de pêche à partir des enquêtes empiriques.

Cette double lecture méthodologique de la contribution de la pêche à l'économie nationale offre à la Mauritanie un cadre d'analyse robuste et dynamique, où la statistique nationale (SCN) et la recherche appliquée (ACB) sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement.



**Figure :** Évolution de la part du PIB pêche primaire dans le PIB national selon les différentes méthodes, période 2011–2024 (SCN 1993– ligne rouge fine, SCN 2008 (ANSADE) – ligne rouge épaisse et méthode ACB (IMROP–OESP) – ligne verte)

## Définitions

**La pêche :** Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

**Pêche de subsistance :** est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

**Pêche commerciale :** est pratiquée dans un but lucratif.

**Pêche artisanale maritime :** désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

**Pêche côtière:** désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

**Pêche hauturière:** désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

**Le régime national :** constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

**Le régime étranger :** est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

**Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche :** tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

**TAC (Total Admissible des Captures):** Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

**MSY (Maximum Sustainable Yield) :** correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

**Produits congelés :** Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à  $-18^{\circ}\text{C}$ , après stabilisation thermique.

**Farines et huiles de poisson :** produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

**Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés :** produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

## Quatrième partie : Pêche Continentale

# Quatrième partie



## Pêche Continentale et Pisciculture en Mauritanie

### L'ADPPC fait des signes d'avancement significatifs

La Mauritanie dispose des potentialités importantes de la pêche continentale, grâce à l'existence de plusieurs dizaines de plans d'eau permanents et saisonniers à l'intérieur du pays. En effet, le pays dispose de plus de 3500 km<sup>2</sup> de plaines inondables dont plus de 25 plans d'eau permanents localisés, principalement, au sud et sud-est du pays.

Ils existent plusieurs dizaines de plans d'eau à potentiel de pêche continentale, répartis sur 8 régions du pays.

En dehors du fleuve, les principaux plans d'eau existants sont :

- Les plans d'eau adjacents au fleuve et qui sont situés dans les Wilayas du Trarza, du Brakna du Gorgol et du Guidimakha: ils sont alimentés principalement par les crues du fleuve et les eaux de pluie;
- Les plans d'eau situés dans les zones désertiques : il s'agit de mares ou lacs localisés dans les Wilayas des deux Hodh, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant;
- Les plans d'eau artificiels comme le barrage de Foug Leghleita

#### Les sources d'alimentation des principaux plans d'eau en Mauritanie

Le réseau hydrographique de la Mauritanie est caractérisé par sa richesse. En effet, en plus du fleuve du Sénégal, qui alimente les principales mares, lacs et marigots localisés au niveau de la zone de la vallée, ils existent également plusieurs mares et cours d'eau permanents dans la partie Est et Sud-Est du pays. Certains lacs sont connectés au système fluvial, d'autres ne sont pas connectés. Ci-dessous une synthèse des principales ressources hydrologiques d'intérêt pour la pêche continentale en Mauritanie :

#### Fleuve Sénégal

La principale source hydrologique en Mauritanie est le fleuve Sénégal. Long d'environ 1700 km, ce fleuve commence dans le Fouta-Djalon, à environ 750 m d'altitude, il traverse la partie occidentale du Mali et constitue la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal.

Le fleuve du Sénégal borde quatre régions de la Mauritanie, à savoir ; le Trarza, le Gorgol, le Brakna et le Guidimagha et constitue une source importante d'alimentation des plans d'eau de ces régions.

#### Plaines inondables

La vallée alluviale du Sénégal commence à Bakel où le bassin couvre 218 000 km<sup>2</sup>.



L'altitude est comprise entre 0 et 50 m et le fleuve Sénégal traverse le bassin sédimentaire sénégal-mauritanien qui forme un immense plateau.

#### Le Delta du fleuve Sénégal

Le Delta commence à partir de Rosso à 165 km de l'embouchure. La région était réputée pour sa richesse ornithologique, pour ses pêcheries importantes et son pastoralisme en saison sèche.

#### Les lacs

Le fleuve Sénégal est bordé sur sa rive droite par un certain nombre de lacs dont un seul, le lac de R'kiz, est principalement alimenté par sa crue. Les autres retenues : naturelles ou artificielles dépendent essentiellement des précipitations locales et des apports des oueds environnants.

#### Les mares

Il existe également dans tout le pays un nombre important de mares qui ne sont pas reliées au système fluvial. Certaines sont pérennes, d'autres temporaires et elles présentent une grande diversité de tailles et de formes.

Les mares, qu'elles soient temporaires ou permanentes sont dépendantes d'un régime pluvial tropical caractérisé par des crues annuelles dues à des précipitations saisonnières. Les mares les plus nombreuses et les plus importantes sont situées à l'Est du pays.

#### Pisciculture en Mauritanie

Créée en 2022, l'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales (ADPPC) mène une action intégrée sur toute la chaîne de valeur, avec une démarche scientifique éprouvée sur le terrain, portée par une équipe

pluridisciplinaire (pisciculture, biologie aquatique, ingénierie, data science) dans l'objectif d'accroître la production, renforcer la sécurité alimentaire et créer des opportunités durables.

#### Principales réalisations :

##### 1. Infrastructures piscicoles

- o Construction & mise en service d'une ferme pilote à Kaédi (poids commercial atteint)
- o Achèvement d'une ferme modèle à Boghé
- o Réhabilitation de la ferme de Bakhaw au profit de coopératives féminines
- o Lancement de 16 bassins à N'Diago, Warkiz, Mbout

##### 2. Équipements & soutien

- o Rénovation et équipement d'un dépôt pour la fabrication & la réparation de pirogues à Mbout
- o Construction d'un magasin communautaire pour le matériel de pêche à Mbout

##### 3. Alevinage & développement halieutique

- o Alevinage du barrage de Foug Gleita (hausse notable de la production)
- o Alevinage de Oued Seguellil (Adrar), Oued Dhlime (Tiris Zemmour) et du lac Mahmouda

##### 4. Projet d'envergure

- o Station intégrée d'aquaculture en préparation : socle d'un programme national pour la vallée du fleuve Sénégal et les zones humides intérieures;
- o Lancement d'une étude pour la construction d'une station d'aquaculture

L'opération d'empoissonnement du lac Mahmouda, menée récemment par l'ADPPC, a permis une augmentation significative du stock halieutique et l'introduction de nouvelles espèces.

La stratégie de l'agence en matière d'empoissonnement des lacs s'articule autour de quatre axes complémentaires :

1. Diagnostic environnemental approfondi
2. Sessions de formation et de distribution d'équipements au profit des pêcheurs et des acteurs du secteur.
3. Sélection des espèces de poissons appropriées sur la base des résultats du diagnostic environnemental, suivie de la mise en œuvre technique de l'empoissonnement.
4. Evaluation post-opérationnelle pour mesurer les résultats, collecter les données et organiser des campagnes de sensibilisation sur le terrain.

Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

# Cinquième partie : Infrastructures Maritimes et Portuaires

## 5ème Partie



## Aperçu Général des Infrastructures Maritimes et Portuaires

*La décision de rassembler, au sein du même département, les secteurs de l'économie maritime à savoir la pêche et les infrastructures maritimes et portuaires, est de nature à accroître les performances du secteur de la pêche et de lui garantir une contribution au développement socio-économique du pays. Cette décision traduit aussi la volonté de promouvoir une transition vers une économie bleue fondée sur une exploitation durable et responsable de la mer et de ses ressources à travers des pratiques soutenables au niveau des usages et dans le strict respect des standards internationaux en matière de préservation et de protection de l'environnement. Un accent particulier sera consacré au suivi et à l'accompagnement des explorations et exploitation offshore afin de préserver nos écosystèmes marins et côtiers.*

*En ce qui concerne les infrastructures maritimes et portuaires, les capacités de pilotage du département en matière de gouvernance seront renforcées dans le cadre de nouvelles attributions et à travers l'élaboration d'une politique nationale des affaires maritimes dont l'un de ses volets portera sur la conception d'un Schéma Directeur des infrastructures maritimes et portuaires. Dans le cadre de ce schéma directeur, les infrastructures portuaires et les points de débarquement aménagés en lien avec les besoins de l'aménagement des pêcheries seront considérées prioritaires en raison de leur rôle moteur dans l'intégration économique et social du secteur de la pêche. Dans ce cadre, il est envisagé de renouveler, de moderniser et de renforcer les capacités du port de Nouakchott et des deux ports existants à Nouadhibou. L'opérationnalisation et la viabilisation des ports de Tanit et Ndiago bénéficieront de toute l'attention nécessaire.*

### CONTEXTE GENERAL

La nouvelle orientation politique qui se résume dans l'intégration de l'ensemble des ports du pays sous l'autorité d'un même département ministériel et qui reflète une vision pragmatique et éclairée visant à harmoniser la gestion des infrastructures portuaires du pays et à maximiser leur contribution au développement de l'économie nationale.

Le manque d'infrastructures maritimes et portuaires qui limite l'exploitation optimale des ressources naturelles, notamment halieutiques, réduit l'efficacité des exportations, et freine l'intégration du pays dans le réseau logistique maritime mondial, le privant ainsi de partenariats stratégiques et d'opportunités économiques, surtout pour les pays voisins enclavés. Cette situation limite également la création d'emplois et la diversification économique.

### APERÇU GENERAL DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Le développement des infrastructures maritimes et portuaires en Mauritanie est centré autour de deux pôles principaux : Nouakchott et Nouadhibou, ce qui a conduit à des déséquilibres géographiques ayant impacté les activités économiques, notamment celles de la pêche. L'absence d'un réseau portuaire bien réparti le long du littoral a entraîné la prolifération de sites de débarquement non aménagés, posant des défis en termes de sécurité, d'hygiène et de gestion des ressources halieutiques. Outre les déséquilibres liés à une distribution inappropriée, les infrastructures maritimes et portuaires sont confrontées à de nombreux problèmes structurels qui limitent leurs performances et menacent leur pérennité. L'annexe 1 de la présentation fournit un diagnostic détaillé de l'état actuel des installations maritimes existantes.

L'état actuel des infrastructures maritimes et portuaires nécessite l'adoption d'un mécanisme d'intervention basé sur un modèle de développement global et intégré. Cette approche permettrait de promouvoir un développement horizontal équilibré en assurant une répartition régulière des infrastructures le long du littoral, en augmentant la capacité d'accueil des ports et en améliorant leurs fonctions et leur compétitivité, ce qui leur permettrait d'accueillir tous types de navires, y compris les grands navires spécialisés.

### PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES (PNDIMP)

Le Plan National de Développement des Infrastructures Maritimes et Portuaires (PNDIMP) constitue une réponse stratégique globale et intégrée aux enjeux majeurs auxquels le secteur des infrastructures maritimes et portuaires est confronté. Il incarne une vision ambitieuse visant à moderniser ce secteur clé pour en faire un levier de développement économique durable et de compétitivité du pays.

#### Vision, objectifs et résultats attendus du PNDIMP

En termes de finalité, le PNDIMP a pour but de garantir un développement harmonieux et durable des infrastructures maritimes et portuaires pour soutenir la croissance et la compétitivité économique, ainsi que la sécurité et la durabilité des activités maritimes.

S'agissant des objectifs, le Plan vise :

- Renouveler et moderniser les infrastructures, ce qui inclut la réhabilitation des

ouvrages portuaires existants et la construction de nouveaux, tels que les quais, les terminaux, les entrepôts, les installations de manutention et les accès routiers, etc.

- Améliorer l'efficacité logistique, en mettant en place des systèmes d'information modernes pour réduire les délais de traitement et améliorer la compétitivité des ports.

- Réduire l'impact environnemental, en intégrant des technologies et des pratiques durables, comme des systèmes de gestion des déchets et d'assainissement.

Assurer la sécurité maritime et portuaire, en mettant en place des équipements, des outils et des protocoles pour garantir la sécurité de l'exploitation des infrastructures, ainsi que la gestion des risques.

Concernant les résultats attendus, le Plan doit permettre d'obtenir ce qui suit :

- Optimisation de l'exploitation des ressources halieutiques, en créant des conditions décentes pour débarquer et traiter l'ensemble des captures, incluant les installations de traitement et de transformation.

- Renforcement des exportations nationales, en disposant au niveau des différents ports de capacités infrastructurelles et logistiques adaptées pour faciliter l'exportation des principales ressources du pays (produits halieutiques, minerais, gaz, hydrogène vert, etc.).

- Amélioration de la chaîne d'approvisionnement du Pays, à travers des infrastructures et des moyens logistiques adaptés pour améliorer les conditions d'importation et de distribution des marchandises essentielles et par conséquent réduire les coûts du transport maritime.

- Renforcement de l'intégration dans le réseau logistique maritime mondial, en réalisant une plus grande connectivité des ports mauritaniens avec les principaux ports mondiaux, et en mettant en œuvre des technologies modernes de gestion portuaire et d'adaptation des normes internationales en matière de sécurité et de sûreté maritimes.

- Croissement des retombées économiques du transport maritime, destiné aux pays voisins, en renforçant la position du Pays comme un hub logistique compétitif offrant des solutions de transit plus efficaces et plus rentables.

#### Consistance du PNDIMP

Le PNDIMP correspond à un portefeuille regroupant plusieurs projets visant à moderniser, à étendre et à optimiser les infrastructures maritimes et portuaires pour répondre aux besoins croissants du commerce maritime, de la pêche et des industries extractives, à renforcer la compétitivité des ports, à améliorer leur intégration dans les chaînes logistiques régionales et internationales et à stimuler le développement économique durable. Chaque projet s'inscrit dans une vision globale de transformation du secteur maritime pour répondre aux défis actuels et



## Aperçu Général des Infrastructures Maritimes et Portuaires (suite)

futurs, tout en favorisant l'attractivité et l'efficacité des infrastructures. Le portefeuille comporte les projets suivants :

### 1. Projet de renforcement de la fonctionnalité et de la compétitivité du PANPA

Ce projet vise à améliorer les capacités opérationnelles et stratégiques du PANPA, à travers l'amélioration des infrastructures fonctionnelles et le renforcement des ouvrages maritimes ; et promouvoir le développement stratégique à travers la



création d'un port sec à Gogui, l'aménagement d'une zone économique spéciale portuaire et la construction de terminaux spécialisés pour le transport du gaz et de minerais.

### 2. Projet de mise à niveau et d'extension du PAN

Ce projet se focalise sur l'augmentation des capacités d'accueil et la modernisation de la gestion du port à travers une série d'activités structurantes, dont : la réhabilitation des quais existants, la construction d'un quai en eaux profondes et la mise en place de systèmes modernes de surveillance et de gestion intégrée.

### 3. Projet de réaménagement de l'EPBR

L'objectif de ce projet est de restructurer et d'étendre les infrastructures de l'EPBR pour améliorer les opérations post-captures de pêche artisanale et côtière. Le projet prévoit l'élargissement du domaine portuaire, le renforcement des infrastructures maritimes, le développement des infrastructures terrestres (marchés, entrepôts frigorifiques, chantiers navals) et l'amélioration de la gestion environnementale.

### 4. Projet de développement intégré du port de TANIT

Ce projet vise à renforcer les capacités maritimes, à développer les infrastructures terrestres (usine de congélation, réseau d'assainissement, etc.) et à améliorer la sécurité et la fonctionnalité logistique du port. Les actions incluent la création de



nouveau quai et la lutte contre l'ensablement.

### 5. Projet d'opérationnalisation et de renforcement de la compétitivité du port de N'DIAGO

Ce projet prévoit la mise en place des infrastructures essentielles pour le lancement des activités du port, comme la construction de routes, l'installation de services vitaux (eau, électricité, fibre optique), la construction de bâtiments administratifs, l'aménagement d'une ville de proximité et le renforcement des ouvrages maritimes (construction d'un nouveau quai, dragage). Des équipements techniques seront également acquis pour améliorer les opérations.

### 6. Projet de construction du Port en Eaux Profondes de Nouadhibou (PEP)

Le projet a pour objectif de répondre aux besoins en infrastructures logistiques des secteurs halieutique, minier et énergétique. Il vise également à positionner Nouadhibou comme un hub stratégique régional. Ce projet sera réalisé à travers un partenariat public-privé (PPP). Le PEP sera implémenté en deux phases, comprenant la construction de quais, de zones logistiques et le raccordement aux réseaux ferroviaires et routiers existants. Le niveau d'investissement de la Phase I du projet de PEP limitée à la construction d'un seul Terminal polyvalent. Le développement d'une phase II du projet consisterait en la construction d'un terminal à conteneurs au nord du terminal polyvalent. Cette extension permettrait l'accueil de navires porte-conteneurs de plus grande dimension.

### 7. Projet de création de Points de Débarquement Aménagés (PDA)

Ce projet vise à créer des sites aménagés et équipés pour améliorer les conditions de débarquement des embarcations de la pêche artisanale. Il inclut : la création de cadres institutionnels pour une gestion durable des PDA, le développement d'infrastructures maritimes et terrestres adaptées et la mise en place d'accès aux services vitaux (eau, électricité, carburant).

### Schéma de mise en œuvre du Plan

La mise en œuvre du Plan reposera sur un schéma structuré en trois phases principales : Études, Mobilisation des Financements et Réalisation.

La première phase constitue la base de tout le processus de mise en œuvre, en posant les fondations techniques, économiques et organisationnelles des projets. Elle inclut la réalisation d'études préliminaires, telles que les études d'opportunité et de faisabilité nécessaires pour évaluer la pertinence des projets et identifier les solutions adaptées. Par la suite, des études techniques approfondies sont menées pour concevoir les infrastructures et définir les spécifications précises des interventions. Enfin, des évaluations économiques et environnementales sont réalisées pour estimer les impacts financiers et écologiques des projets, ainsi que leur viabilité à long terme. Cette phase garantit une planification rigoureuse et réduit les risques liés aux imprévus ou aux dépassements budgétaires.

La phase de mobilisation des financements vise à sécuriser les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les projets. Elle repose sur une combinaison de financements publics et de partenariats public-privé (PPP) pour certains projets, selon la nature et l'envergure des interventions. Le Département collaborera avec les Départements ministériels compétents pour identifier les mécanismes de financement les plus appropriés.



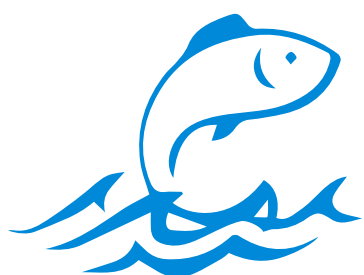
Enfin la dernière phase est consacrée à l'exécution qui inclut la construction des infrastructures portuaires ou leur réhabilitation et aménagement, ainsi que l'acquisition des équipements nécessaires. Un suivi rigoureux des travaux sera assuré pour respecter les délais, les budgets et les normes de qualité. Cette phase marque l'aboutissement concret des projets et leur intégration dans les activités portuaires quotidiennes. Généralement, ce schéma de mise en œuvre multi phases garantit une exécution cohérente et maîtrisée des projets. Il permet aussi d'assurer une planification rigoureuse, une mobilisation efficace des ressources financières, et une réalisation de qualité, tout en répondant aux enjeux stratégiques, économiques et logistiques du secteur maritime.

## Acronymes

<b>ADPPC</b>	Agence de Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales
<b>AMAM</b>	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes
<b>CEPH</b>	Céphalopodes
<b>BCM</b>	Banque Centrale de Mauritanie
<b>CIDDPM</b>	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
<b>CONS</b>	Conserve
<b>CTS</b>	Comité Technique des Statistiques
<b>DARH</b>	Direction de l'Aménagement des Ressources Halieutiques
<b>DVPCV</b>	Direction de la Valorisation et de la Promotion des Chaines de Valeur
<b>DEM</b>	Demersaux
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGD</b>	Direction Générale des douanes
<b>DMM</b>	Direction de la Marine Marchande
<b>DPCP</b>	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
<b>GCM</b>	Garde Côtes Mauritaniennes
<b>ICCAT</b>	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
<b>IMROP</b>	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
<b>KG</b>	Kilogramme
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEFDGI</b>	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
<b>MPIMP</b>	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
<b>MSY</b>	Maximum Sustainable Yield
<b>NDB</b>	Nouadhibou
<b>NKTT</b>	Nouakchott
<b>OESP</b>	Observatoire Economique et Social des Pêches
<b>ONISPA</b>	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
<b>ANSADE</b>	Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique(ex-ONS)
<b>PA</b>	Pêche Artisanale
<b>PC</b>	Pêche Côtière
<b>PEL</b>	Pélagiques
<b>PH</b>	Pêche Hauturière
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNBA</b>	Parc National du Banc d'Arguin
<b>SCAPP</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
<b>SSF</b>	Salé Séché Fumé
<b>SMCP</b>	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
<b>SNDP</b>	Société Nationale de Distribution de Poisson
<b>SSPAC</b>	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
<b>T</b>	Tonne
<b>TAC</b>	Total Admissible des Captures
<b>VA</b>	Valeur ajoutée
<b>ZEE</b>	Zone Economique Exclusive
<b>ZEEM</b>	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

# Les exportations de la SMCP au titre des années 2022-2024 ( en Qté et en Valeur)

المنتج/الاصناف	2022			2023			2024			القائمة %		المسح %		القائمة %		المسح %	
	القيمة ب الطن	القيمة بال دولار	القيمة ب الطن	القيمة ب الطن	القيمة بال دولار	القيمة ب الطن	القيمة بال دولار	القيمة ب الطن	% Q	% V	القائمة %	المسح %	% Q	% V	القائمة %	المسح %	
	Q en Tonnes	V en Dollars	Q en Tonnes	Q en Tonnes	V en Dollars	Q en Tonnes	V en Dollars	V en Dollars			Prix %	Prix %					
<b>POULPES</b>	38 891.66	460 045 298	29 613.5	36 602.8	296 769 272	36 602.8	375 904 889		-6%	-18%	-13%	-13%	24%	27%	24%	27%	
Bord	7 359.62	77 277 586	5 568.7	6 529.1	50 776 357	6 529.1	61 320 457		-11%	-21%	-11%	-11%	17%	21%	17%	21%	
Terre	31 532.04	382 767 713	24 044.9	30 153.8	245 992 915	30 153.8	314 584 432		-4%	-18%	-14%	-14%	25%	28%	25%	28%	
<b>FARINE</b>	88 409.07	114 929 998	68 090.5	59 158.4	88 517 335	59 158.4	78 268 449		-33%	-32%	2%	2%	-13%	-12%	-13%	-12%	
Terre	88 409.07	114 929 998	68 090.5	59 158.4	88 517 335	59 158.4	78 268 449		-33%	-32%	2%	2%	-13%	-12%	-13%	-12%	
Pelagique	95 218.71	51 798 954	98 318.7	104 650.5	56 134 139	104 650.5	72 125 858		10%	39%	27%	27%	6%	28%	6%	28%	
Bord	1 630.57	1 423 001	2 964.0	5 918.1	2 437 042	5 918.1	5 902 447		263%	315%	14%	14%	100%	142%	100%	142%	
Terre	93 588.14	50 375 953	95 354.7	98 732.5	53 697 097	98 732.5	66 223 411		5%	31%	25%	25%	4%	23%	4%	23%	
Pelagique PP BCM	77 270.83	42 554 790	54 927.9	87 668.4	32 049 259	87 668.4	58 943 371		13%	39%	22%	22%	60%	84%	60%	84%	
Terre	77 270.83	42 554 790	54 927.9	87 668.4	32 049 259	87 668.4	58 943 371		13%	39%	22%	22%	60%	84%	60%	84%	
<b>MOLLUSQUES</b>	8 786.09	13 023 929	16 155.9	16 348.9	28 644 027	16 348.9	34 771 945		86%	167%	43%	43%	1%	21%	1%	20%	
Bord	1 393.00	1 437 639	469.6	1 724.3	537 915	1 724.3	2 443 682		24%	70%	37%	37%	267%	354%	267%	354%	
Terre	7 393.09	11 586 290	15 686.4	14 624.5	28 106 112	14 624.5	32 328 264		98%	179%	41%	41%	-7%	15%	-7%	23%	
<b>CALAMAR</b>	1 948.28	12 564 956	2 569.4	3 286.3	19 179 328	3 286.3	27 136 081		69%	116%	28%	28%	28%	41%	28%	41%	
Bord	1 105.02	6 731 571	1 238.9	1 540.5	8 799 368	1 540.5	12 230 039		39%	82%	30%	30%	24%	39%	24%	39%	
Terre	843.26	5 833 385	1 330.5	1 745.8	10 379 960	1 745.8	14 906 043		107%	156%	23%	23%	31%	44%	31%	44%	
<b>DIVERS DEMERSE</b>	23 136.79	21 286 989	20 104.1	21 360.3	19 212 460	21 360.3	24 348 444		-8%	14%	24%	24%	6%	27%	6%	27%	
Bord	3 955.23	5 664 194	3 815.2	3 874.5	5 310 360	3 874.5	6 466 406		-2%	14%	17%	17%	2%	22%	2%	20%	
Terre	19 181.56	15 622 795	16 288.9	17 485.8	13 902 100	17 485.8	17 882 036		-9%	14%	26%	26%	7%	29%	7%	20%	
<b>SEICHES</b>	2 065.86	7 286 213	3 773.3	2 971.7	15 205 721	2 971.7	13 713 536		42%	88%	32%	32%	-21%	-10%	-21%	15%	
Bord	895.37	2 919 436	1 658.1	795.4	6 528 805	795.4	3 545 683		-11%	21%	37%	37%	-52%	-46%	-52%	13%	
Terre	1 190.49	4 366 777	2 115.2	2 176.3	8 676 916	2 176.3	10 167 853		83%	133%	27%	27%	3%	17%	3%	14%	
<b>POUTARGUE</b>	854.78	8 709 819	818.8	783.4	8 181 340	783.4	9 506 150		-8%	9%	19%	19%	-4%	16%	-4%	21%	
Bord	2.60	35 659	1.1	0.3	13 768	0.3	4 308		-90%	-88%	23%	23%	-76%	-69%	-76%	29%	
Terre	852.2	8 674 160	817.7	783.1	8 167 553	783.1	9 501 842		-8%	10%	19%	19%	-4%	16%	-4%	21%	
<b>HUILE</b>	20 063.3	23 072 815	16 960.0	5 377.9	19 303 600	5 377.9	6 288 824		-73%	-73%	2%	2%	-68%	-67%	-68%	3%	
Terre	20 063.3	23 072 815	16 960.0	5 377.9	19 303 600	5 377.9	6 288 824		-73%	-73%	2%	2%	-68%	-67%	-68%	3%	
<b>LANGOUSTES</b>	301.36	2 623 077	292.5	249.7	2 595 835	249.7	2 727 553		-17%	4%	25%	25%	-15%	5%	-15%	23%	
Bord			0.7		6 521												
Terre	301.36	2 623 077	291.8	249.7	2 589 314	249.7	2 727 553		-17%	4%	25%	25%	-14%	5%	-14%	23%	
<b>CRABES</b>	189.35	403 350	191.9	108.9	416 665	108.9	303 980		-42%	-25%	31%	31%	-43%	-27%	-43%	29%	
Bord	188.41	398 098	172.3	107.6	373 992	107.6	292 794		-43%	-26%	0%	0%	-38%	-22%	-38%	0%	
Terre	0.94	5 252	19.6	1.3	42 693	1.3	11 186		40%	113%	52%	52%	-93%	-74%	-93%	289%	
<b>CREVETTES</b>	291.37	1 037 711	72.8	32.7	305 232	32.7	229 777		-89%	-78%	97%	97%	-55%	-25%	-55%	68%	
Bord	136.05	466 211	9.2	11.8	88 344	11.8	107 071		-91%	-77%	166%	166%	28%	21%	28%	-5%	
Terre	155.32	571 500	63.6	20.9	216 888	20.9	122 706		-87%	-79%	60%	60%	-67%	-43%	-67%	72%	
<b>Total général</b>	357 447	759 337 897	311 889.3	338 679.7	586 514 233	338 679.7	704 268 858		-5%	-7%	-2%	-2%	9%	20%	9%	11%	



Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches  
(OESP)  
*année*  
**2024**

